



UNIVERSITE SENGHOR

UNIVERSITE INTERNATIONALE DE LANGUE FRANÇAISE AU SERVICE DU
DEVELOPPEMENT AFRICAIN
ALEXANDRIE - EGYPTE

DEPARTEMENT GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

STRATEGIES POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU RWANDA

Par : **MUTANGUHA Idi Said**

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du Master Professionnel en Gestion du Patrimoine Culturel

Membres du jury

Président : - JEAN – YVES Marin

Membres :- ABDOULAYE Camara

- CAROLINE Gaultier

ALEXANDRIE, LE 17, AVRIL 2007

A TOUS LES MIENS,

CE MÉMOIRE EST DÉDIÉ

REMERCIEMENTS

Ce travail est certes, le fruit de nos efforts personnels. Cependant, il a nécessité le soutien et les conseils de plusieurs personnes pour son accomplissement. Nous profitons de cette opportunité pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidé à la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons à manifester notre profonde gratitude à Madame Caroline Gaultier Kurhan et son Assistante, Rania Adel pour leurs conseils et disponibilité.

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement à Emmanuel Hoog, Président Directeur Général de l'INA, qui nous a apporté un soutien inestimable notamment lors notre stage.

Que Madame Piéjut Geneviève de l'INA et le Professeur Calas Marie-France de la direction des Musées de France, qui ont accepté de lire et d'apporter des corrections à notre mémoire retrouvent ici l'expression de notre reconnaissance. Nous sommes aussi redevable envers les agents et cadres de l'INA que nous avons rencontrés et qui nous ont donné des informations indispensables pour notre travail. Il en est de même de tous nos informateurs, en occurrence les différents responsables des archives audiovisuelles rencontrés à Kigali et ailleurs.

Que mes encadreurs de stage Corinne Capriondo, Caterina Rizzi, Sandrine Lambert et Stéphanie Rabourdin trouvent ici toute notre reconnaissance et gratitude. Enfin, nous sommes profondément reconnaissant envers nos proches, amis et camarades pour leurs multiples encouragements.

RESUME

Victimes des dégradations et des évolutions technologiques récentes, les archives audiovisuelles sont en passe de devenir la spécificité même du monde contemporain. Elles ont acquis une valeur patrimoniale de plus en plus reconnue et leur gestion implique des enjeux socio- économiques et technologiques pour toutes les nations. En même temps, au Nord et comme au Sud, ces archives sont menacées de disparition totale, si des mesures ne sont pas prises pour voler à leur secours. Il s'agit, pour toutes les nations, d'adopter des stratégies de sauvegarde et de valorisation spécifiques pour assurer la transmission du patrimoine audiovisuel aux générations présentes et futures, dans le cadre de la promotion de la diversité et des identités culturelles.

Pour le cas du Rwanda, le défi à relever concerne principalement la sensibilisation à la valeur patrimoniale des archives de l'Office Rwandais de l'Information, dans le cadre global de l'affirmation de l'identité culturelle, et d'une façon spécifique, la contribution au devoir de mémoire par la conservation des archives liées au génocide des Tutsi de 1994. Ainsi, des stratégies concrètes et réalistes doivent être amorcées pour faire face au risque de disparition des archives et transmettre autant que possible le patrimoine audiovisuel du Rwanda. Il s'agit principalement :

- ❖ D'un plan de sauvegarde et de numérisation des archives analogiques de l'Office Rwandais de l'Information
- ❖ Et de la création d'une structure spécifique pour la gestion du patrimoine audiovisuel du Rwanda.

Ces stratégies s'intègrent dans un contexte national et international favorable grâce, d'une part, à une volonté politique affichée de valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, et d'autre part, à un partenariat bilatéral et multilatéral de plus en plus sensible à la problématique de la diversité culturelle et du transfert des technologies à l'ère du numérique et de la mondialisation.

Mots clés : Archives, patrimoine audiovisuel, stratégies de sauvegarde, numérisation

ABREVIATIONS ET SIGLES

BBC : British Broadcasting Corporation

BNF : Bibliothèque Nationale de France

CIRTEF : Conseil International des Radiotélévisions d'Expression Française

DAT : Digital Audio Tape

DVCAM : Digital vidéo camera

FIAT : Fédération Internationale des Archives de Télévision

FPR : Front Patriotique Rwandais

HCP : Haut Conseil de la Presse

INA : Institut National de l'Audiovisuel

KIE : Kigali Institute of Education

KIST : Kigali Institute of Science and Technology

MRND : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONG : Organisme Non Gouvernemental

ONU : Organisation des Nations Unies

ORINFOR : Office Rwandais de l'Information

RFI : Radio France Internationale

RTBF : Radio Télévision Belge d'Expression Française

RTL M : Radio Télévision Libre des Mille Collines

TPIR : Tribunal Pénal International pour le Rwanda

TVR : Télévision Rwandaise

ULK : Université Libre de Kigali

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNR : Université Nationale du Rwanda

URTNA : Union des Radiotélévisions Nationales Africaines

VOA : Voice Of America

VHS : Video Home System

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS..... iii

LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Répartition linguistique des émissions de Radio Rwanda.....	16
Figure 2 : Répartition linguistique des émissions de TVR.....	16
Figure 3 : Les supports d'archives à l'ORINFOR.....	17
Figure 4 : Récapitulatif des détenus Août 2006.....	24
Figure 5 : synthèse de l'état des lieux des archives spécifiques au génocide de 1994....	25
Figure 6 : Registre des entrées à la Tvr.....	33
Figure 7 : Extrait de la grille de programme à la TVR.....	34
Figure 8 : Les supports vidéo à la Tvr.....	45
Figure 9 : Les supports audio.....	45

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte rendu des journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles.....	I
ANNEXE 2: L'INA en bref.....	V
ANNEXE 3 : Les services et les objectifs de la direction des archives à l'INA.....	V
Annexe 4 : LE CENTRE DE RESSOURCES AUDIOVISUELLES BOPHANA (CAMBODGE).....	VII

INTRODUCTION GENERALE

Intérêt et but du sujet

De plus en plus, le patrimoine audiovisuel s'affirme comme un élément incontournable pour la mémoire collective. Il est également un support important pour la promotion de la diversité culturelle. Paradoxalement, cette mémoire collective audiovisuelle est en péril au point que sa gestion devient de plus en plus une préoccupation internationale¹. Ainsi comme partout ailleurs dans le monde « *L'Afrique risque de voir un pan entier de ses archives, sa mémoire collective disparaître si rien n'est fait dans des domaines aussi divers que la formation, la préservation, la restauration et l'évaluation continue des fonds. Parce que les événements historiques, culturels et commerciaux qui ont été enregistrés sur des supports jugés fragiles de nos jours sont maintenant en danger de dégradation rapide* ». ² C'est donc toute la problématique de la promotion de la diversité sous l'angle de la gestion du patrimoine audiovisuel qui se trouve posée car : « *Si le patrimoine audiovisuel est d'abord un indispensable creuset, garant des identités et de l'histoire, c'est également le miroir de nos sociétés, de notre vie quotidienne, de nos passions et de nos émotions.* » ³

En plus de cette « situation d'urgence internationale » le génocide des tutsi du Rwanda, à l'instar de la Shoah et des génocides du Cambodge et dans l'ancienne Yougoslavie, exige un devoir de mémoire pour l'humanité.

Ce travail se présente donc aussi comme une analyse des pistes possibles pour transmettre autant que possible, aux générations présentes et futures le patrimoine audiovisuel du 20^{ième} siècle.

Ainsi, soucieux d'apporter notre modeste contribution à cette préoccupation quasi mondiale, nous nous proposons d'analyser la question du patrimoine audiovisuel à l'heure du numérique à travers les propos précis de « Stratégies pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine audiovisuel du Rwanda ».

¹ La recommandation de l'UNESCO, de 1980 pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement est un prélude à un mouvement de plus en plus actif notamment au niveau de la Fédération Internationale des Archives de Télévision (FIAT)

² Discours de M.Laurence Atiase Secrétaire PI de l'URTNA « Sauvegarde des archives audiovisuelles du monde pour le 21^{ème} siècle et au-delà », Tunis, sommet mondial sur la société de l'information du 15-18 novembre 2005

³ HOOG. E., « Une mémoire audiovisuelle qui s'estompe en silence » in *Le monde diplomatique*, octobre 2004 pp 26-27.

Sur le plan strictement personnel, le choix de notre sujet est loin d'être un hasard. Il est le produit de trois facteurs complémentaires liés à notre formation et à notre profession. En effet, de part notre formation d'historien, nous nous sentons concerné par la problématique de la transmission de la mémoire sous toutes ses formes. A cela, il faut ajouter que notre profession de journaliste à l'Office Rwandais de l'Information nous a permis de côtoyer de très près les difficultés liées à la gestion des archives audiovisuelles surtout à la télévision rwandaise. Enfin, grâce à la formation et le séminaire sur la gestion du patrimoine audiovisuel organisés à Alexandrie par l'Université Senghor⁴ d'une part et le stage en situation professionnelle d'autre part, nous avons pu avoir une ouverture d'horizons, surtout en ce qui concerne les approches à notre problématique.

Ce travail, qui s'inscrit dans le cadre du mémoire en Master en développement option Patrimoine culturel, a pour but d'appréhender les tenants et les aboutissants de la promotion du patrimoine audiovisuel en donnant autant que possible les réponses aux questions suivantes :

Quelle est la place du patrimoine audiovisuel au Rwanda ?

Qu'en est-il de sa gestion ?

Quelles sont les limites et les enjeux y relatifs ?

Quelles sont les solutions adaptées aux structures et infrastructures du Rwanda?

Les réponses à ces questions nous conduiront à une proposition de stratégies appropriées pour la valorisation du patrimoine audiovisuel dans le contexte actuel du Rwanda.

⁴ Il s'agit plus précisément du séminaire sur les « nouvelles stratégies pour la conservation des mémoires : limites et enjeux du 20 au 24 novembre 2005 et la formation continue en métiers de l'audiovisuel du 12 février au 13 avril 2006 et le stage à l'INA de mai à juillet 2005.

Méthodologie et limites du travail

Au cours de ce travail, nous avons eu recours, à des degrés différents, à la documentation écrite et aux sources orales. D'emblée, il faut souligner que le domaine de l'audiovisuel ne semble pas avoir intéressé ceux qui font des recherches sur le Rwanda. Le sujet est certes délicat mais aussi relativement récent⁵ même au niveau international.

Le contenu de la partie « théorique » est essentiellement issu des publications spécialisées notamment de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et la Fédération Internationale des Archives de Télévision (FIAT). Quant à la partie « pratique », nous avons eu recours à des constatations personnelles durant notre stage à l'INA et à l'ORINFOR. Des interviews non structurées ont été réalisées pour compléter les données, surtout en ce qui concerne l'état des lieux des archives de l'ORINFOR et du Rwanda en général et les solutions possibles pour les pays en voie de développement.⁶ La grille d'évaluation des fonds d'archives audiovisuelles élaborée par la FIAT, ainsi que le vade mecum de projet éligible dans le cadre du « Plan Images Archives » du Ministère français des affaires étrangères (MAE) nous ont énormément inspiré pour la présentation des stratégies applicables au Rwanda. Il convient également de citer le mémoire de Godefroy Macaire Chabi « Approches pour une valorisation culturelle du Patrimoine audiovisuel au Bénin : Les archives nationales des chaînes publiques. » Alexandrie. Université Senghor. 2005. Ce mémoire cerne les contours généraux de la problématique notamment sur le plan international ce qui nous a permis d'aller directement dans le vif du sujet en limitant autant que possible notre analyse sur le Rwanda.

Dans l'espace, l'analyse que nous proposons sera donc, essentiellement axée au cas du Rwanda. Cependant, il faut d'emblée rappeler que la gestion des archives audiovisuelles excède la simple préoccupation nationale. Ainsi les démarches entreprises au niveau international devront permettre une bonne appréhension de notre problématique. Dans le temps, notre travail sera plus ou moins confondu à l'histoire de l'Office Rwandais d'Information, principale source de production des archives audiovisuelles au Rwanda. L'année 1963, qui voit les débuts de la Radio Rwanda sera une référence de même que l'année 2004 qui, avec la libéralisation du paysage

⁵ La première journée mondiale du patrimoine audiovisuel a été célébrée le 27 octobre 2006.

⁶ On notera surtout les contacts avec les participants aux premières journées panafricaines de sauvegarde du patrimoine audiovisuel tenues à Rabat au Maroc du 19 au 21 juin 2006. Voir rapport en annexes.

médiatique, marque la fin du « *monopole* »⁷ de l'Office Rwandais de l'Information (ORINFOR). Ces limites sont loin d'être figées .Elles ne marquent que des périodes charnières importantes dans l'histoire de la production audiovisuelle du Rwanda.

Le travail que nous proposons est divisé en deux parties :

La première partie est essentiellement consacrée à un état des lieux du patrimoine audiovisuel au Rwanda. Elle est axée non seulement sur l'historique mais aussi sur la gestion des archives audiovisuelles au Rwanda.

La deuxième partie évoquera les défis et enjeux de la gestion du patrimoine audiovisuel au Rwanda à la lumière des observations faites pendant le stage en situation professionnelle. Il sera question de proposer des stratégies pour la sauvegarde des archives audiovisuelles en général, avec, en point de mire, un plan de numérisation des archives audiovisuelles de l'Office Rwandais d'Information et la mise en place d'une structure de gestion des archives audiovisuelles au Rwanda.

⁷ Radio Muhabura en 1992 et la Radiotélévision Libre des Mille collines en 1993 eurent une existence éphémère. Le nouveau paysage médiatique du Rwanda a été longuement analysé dans l'ouvrage dirigé par Marie Soleil Frère. Afrique centrale. Médias et conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix. Bruxelles, GRIP, 2005, pp.141-178.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

CHAPITRE PREMIER. PANORAMA DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE AU RWANDA

Pour bien cadrer notre travail et avant d'évoquer les sources de production du patrimoine audiovisuel du Rwanda, il convient de donner une définition de ce qu'on entend par « patrimoine audiovisuel ». En effet, pour ce concept, il y'a lieu de trouver plusieurs approches de définition que l'on peut résumer en deux catégories⁸ :

Le patrimoine audiovisuel peut être défini d'une façon complexe. Il englobe dans ce cas tout ce qui est image en mouvement, les domaines de la photographie, du son et même des catégories plus dynamiques notamment les documents électroniques ou le multimédia.⁹

L'approche peut être moins complexe comme celle de la convention européenne sur le patrimoine audiovisuel qui ne prend en compte que les images en mouvement, surtout le film.

Sans toutefois nous perdre dans des théories plus ou moins complexes¹⁰ retenons que le patrimoine audiovisuel concerne « *La photographie, l'enregistrement sonore, le film et la vidéo ainsi que les archives papiers directement liées à ces documents.*»¹¹

C'est à la lumière de cette définition que nous essayerons de définir les sources potentielles de ce patrimoine, en les plaçant surtout dans le contexte historique du pays.

La production audiovisuelle au niveau national se confond essentiellement au paysage médiatique du pays. Les médias publics et privés constituent la source principale de ce patrimoine. En outre, le génocide de 1994 a introduit de nouveaux paramètres dans la production audiovisuelle du pays.

⁸ Les deux approches ont été analysées notamment par DEGGELER. K., La conservation du patrimoine audiovisuel : stratégies et pratiques, conférence internationale de la table ronde des archives xxxiv, citra Budapest 1999 p.1.

⁹ A propos de cette définition complexe voir Kofler B., Legal questions facing audiovisuals archives, Paris, Unesco, 1991.

¹⁰ Les généralités sur le concept du patrimoine audiovisuel ont été largement développées par CHABI, *op.cit.*, pp45 -74

¹¹ DEGGELER. K., *opcit*, p, 1

I.1 Le patrimoine audiovisuel du Rwanda colonial

C'est en février 1961 que la Radiodiffusion nationale rwandaise a été installée. Avant cette date, tout au long de la période coloniale belge, seule la Radio congolaise pouvait être écoutée par les Rwandais.

Sous la direction de M.Castermans et de René Bruyr en charge des programmes et des émissions, la station de radiodiffusion rwandaise, émettait, jusqu'en 1963, deux heures et demi par jour, de 18H00 à 20H30¹²

Il s'agissait essentiellement des bulletins d'information, des journaux parlés, de nombreux divertissements musicaux et des chroniques éducatives.

Rappelons ici que le Rwanda tout comme le Burundi est une ancienne colonie belge et que administrativement, « la résidence » du Rwanda dépendait du gouvernorat général du Congo Belge. Ainsi les fonds d'archives coloniales sont soit éparpillés dans les trois anciennes colonies belges, soit conservés dans des institutions métropolitaines¹³

I.2 Le paysage médiatique du Rwanda post-colonial

La récente loi sur la libéralisation des médias au Rwanda a profondément modifié le paysage médiatique national, qui du reste vit encore les séquelles de la dérive génocidaire de 1994. Sans toutefois négliger la place de la presse écrite dans ce paysage¹⁴ nous évoquons uniquement les médias électroniques notamment la Radio, la Télévision et le cinéma pour rester dans les limites de notre problématique.

I.2 1 Les medias publics

Le paysage médiatique public est essentiellement géré par l'ORINFOR, l'Office Rwandais de l'Information. Créé en octobre 1974, avec comme mission principale d'assurer tous les services publics nationaux de radiodiffusion, de presse écrite et photo et le service de la Télévision Rwandaise », l'ORINFOR possède la principale source des archives audiovisuelles du Rwanda grâce notamment à ces fonds d'archives de la Radio Rwanda et de la Télévision Rwandaise.

¹² MURENNZI; J., La thématique des émissions de Radio Rwanda sur le Sida et les jeunes, UNR, Butare, 2000, pp 35

¹³ RUMIYA.J., Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931). Paris. L' Harmattan. 1992.

¹⁴ Au Rwanda l'hebdomadaire de l'Eglise catholique Kinyamateka a lancé son premier numéro en 1933. Actuellement l'ORINFOR assure la publication de Imvaho nshya, hebdomadaire édité en Kinyarwanda et La nouvelle Relève un bimensuel en français.

1. La Radio Rwanda

Ses activités remontent en 1963. Elle est donc l'émetteur officiel du Rwanda indépendant en remplacement de la Radiodiffusion nationale rwandaise. Actuellement, elle diffuse des émissions en Kinyarwanda, en français, en swahili et en anglais selon la répartition suivante :

Figure 1 : Répartition linguistique des émissions de Radio Rwanda

Langues	Nombre d'émissions	%
Kinyarwanda	76	76
Français	13	13
Anglais	7	7
Swahili	4	4

Le tableau montre l'importance des émissions en langue nationale de même que les émissions en français sont majoritaires en ce qui concerne les langues étrangères.

2. La Télévision Rwandaise

Le projet de création de la Télévision Rwandaise remonte en novembre 1986.¹⁵ Le projet a été initié par le Gouvernement rwandais en collaboration avec l'Union internationale de Télévision, la France et la Radio Télévision Belge d'Expression Française (RTBF) qui a assuré la formation du personnel pendant 6 mois. Les émissions commenceront effectivement le 31 décembre 1991, avec trois jours d'émissions par semaine : le mercredi, le samedi et le dimanche. Le génocide de 1994 ayant causé d'énormes dégâts matériels et humains, la TVR ne relancera ses émissions qu'en novembre 1997. Actuellement elle émet tous les jours de la semaine avec ses propres émissions et programmes plus, en relais, les chaînes de télévisions étrangères. La répartition des émissions selon les langues se présente comme suit :

Figure 2 : Répartition linguistique des émissions de TVR

Langue	Nombre d'émissions par jour	%
Kinyarwanda	10	40
Anglais	9	36
Français	6	24

Il faut souligner que la loi fondamentale du 18 juin 1996 stipule que « les langues officielles du Rwanda sont : le Kinyarwanda, le français et l'anglais ». Ce nouveau trilinguisme officiel qui s'introduit dans les médias est consécutif au retour, dès 1994

¹⁵ Pour l'aperçu historique voir NIYONSABA, P., Rapport de stage effectué à la télévision rwandaise du 2 Janvier au 28 février 2004, ULK, pp2.

après le génocide, de la diaspora rwandaise des pays anglophones limitrophes notamment l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya.

Figure 3 : Les supports d'archives à l'ORINFOR

Type de médias	Début de l'archivage	Support de conservation	Volumes
Radio Rwanda	1963	Bande magnétique Disque vinyle DAT CD	Données indisponibles
La Télévision Rwandaise (TVR)	1991	U-matic Betacam Sp Dvcam	+ de 200 K7 Plus de 10000 K7 en Septembre 2007 Données indisponibles

1.2.2. Les médias privés et internationaux¹⁶

Quand on évoque les médias privés au Rwanda, il vient directement dans l'esprit du lecteur avisé le cas de la tristement célèbre RTLM, la Radio-Télévision Libre des Mille collines. L'étude des médias audiovisuels privés du Rwanda peut donc se concevoir à partir de cette donnée que Marie Soleil Frère résume comme suit : « *Dix ans plus tard, le secteur des médias rwandais se redresse lentement en proie à des multiples difficultés et marqué par les stigmates du génocide* »¹⁷

Ainsi pouvons nous présenter les médias audiovisuels privés d'avant le génocide et le « secteur des médias traumatisé » de l'après génocide. Il sera également question de l'impact des médias internationaux durant ces deux périodes

1. La première libéralisation du secteur médiatique (1992)

Toutes proportions gardées, deux stations de radios de propagande vont se livrer « à une concurrence des ondes » au moment de la guerre et du génocide¹⁸.

¹⁶ Sous la direction de Jean Pierre CHRETIEN l'ouvrage Rwanda : Les médias du génocide, Paris, Karthala, 1995 reste une référence de l'analyse critique des médias du Rwanda.

¹⁷ Frère, M.S, *opcit*, p 141

¹⁸ Le premier octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais lance une attaque au nord du Rwanda, il s'installera au pouvoir après avoir arrêté militairement le génocide de tutsi en juillet 1994.

Il s'agit de la Radio Muhabura et la Radio Télévision Libre des Mille collines (RTLM). La Radio Muhabura du nom d'un volcan est un canal de communication du Front Patriotique Rwandais (FPR). C'est en 1992 qu'elle commence à émettre. Son ton est considéré comme « *Relativement formel, assez proche de celui de Radio Rwanda avec laquelle elle se livre une guerre de communiqué (...), mais elle ne sombrera pas pour autant dans les appels à la violence .Difficilement captée au Rwanda, car elle n'émet qu'en ondes courtes, elle est écoutée en cachette par tout ceux qui, partisans du FPR ou non, souhaitent savoir ce qui se dit de l'autre coté du front* »¹⁹

Après la victoire du FPR sur les Forces Armées Rwandaises en juillet 1994, la Radio Muhabura cessera d'émettre et la quasi-totalité de ses journalistes et techniciens rejoindront les services de l'Office Rwandais de l'Information.

« *Quant à la Radio Télévision Libre des Mille collines, RTLM, elle est l'émanation de la ligne dure du MRND qui aspirait à « un canal de propagande mieux dévoué et plus efficace* »²⁰

Les émissions de la RTLM commencent en grande pompe en avril 1993.Elle dispose des moyens techniques et financiers considérables et peut être captée sur l'ensemble du territoire et peut assure une programmation quotidienne continue .Quant à la ligne éditoriale « *La RTLM propose au départ, essentiellement de la musique et des émissions d'animation. Après l'assassinat du président Ndadaye au Burundi en octobre 1993, elle plonge dans la politique, arguant que la violence généralisée qui règne dans le pays voisin peut s'étendre au Rwanda, condamnant le FPR, dénonçant les accords d'Arusha .La composante tutsi de la population est désignée comme responsable de la situation difficile que traverse le pays, ainsi que les « complices » que sont les personnalités politiques hutu de l'opposition* ».

Dès le 6 avril 1994, après avoir annoncé la première la mort du président Habyarimana, la RTLM plongera complètement dans la dérive génocidaire.²¹

Après la prise de Kigali, le 4juillet 1994, la RTLM continuera ses programmes, d'abord à partir d'un émetteur mobile dans le territoire l'opération Turquoise et sombrera ensuite dans les camps de réfugiés à Bukavu au Zaïre.²²

S'agissant des médias internationaux il faut souligner une présence plutôt minime car, avant le génocide, il n'avait pas de stations internationales émettant en Kinyarwanda.

¹⁹ BRAECKMAN, C., Rwanda, Histoire d'un génocide, Paris, Fayard, 1995, p166

²⁰ Nous inspirons largement de la synthèse faite par Marie SOLEIL FRERE, *opcit*, p148

²¹ Voir CHRETIEN J .P, *opcit*, pp 78.79

²² CHRETIEN J .P Idem, p 149.

Seuls quelques intellectuels captaient les medias internationaux en ondes courtes notamment la RFI, LA BBC et la Deutsche Welle.

2. La deuxième libéralisation des médias (2004)

Dans la foulée et ce malgré que « *les journalistes éveillent désormais une suspicion généralisée, certains d'entre eux ayant été complices de l'innommable* », en 1994, la Radio Minuar²³, station humanitaire est autorisée à émettre. La Radio agatashya de la fondation Hirondelle²⁴ peut aussi être captée. Toutes ces stations connaissent une existence éphémère.

Il faudra attendre l'année 2004 pour voir naître un véritable paysage médiatique privé grâce à la nouvelle loi sur la libéralisation des médias et la création préalable du Haut Conseil de la Presse en 2003.

Ainsi, dès début 2004, le HCP, agrée six stations privées et la liste ira crescendo. Actuellement plus d'une dizaine des stations sont opérationnelles notamment, La Radio10, Radio Flash, Radio Contact, la City Radio, Radio Salus, Radio Izuba et Radio Maria. L'essentiel des programmes de ces radios est constitué par la musique et des émissions de divertissement.

Le paysage de l'audiovisuel verra également s'élargir son champ d'application avec une introduction plus pointue des chaînes internationales et la naissance des premières maisons de production. Pour ces dernières il faut noter le KEMIT, La Kabera Production et l'Albert Bruon Production²⁵.

En plus de cette dynamique du pluralisme des médias privés, on notera la présence, cette fois ci marquée, des stations internationales notamment la BBC et la VOA. En effet, l'Office rwandais d'information (ORINFOR) a conclu, le 29 septembre 1997, un accord avec la British Broadcasting Company (BBC), afin que celle-ci puisse transmettre des émissions en Kinyarwanda, français, anglais et swahili. On peut mentionner également la Voice of America (VOA) qui, en fréquence modulée, diffuse quotidiennement un programme d'une heure en kinyarwanda. Avec la BBC (une demi-heure en kinyarwanda par jour), la VOA est très écoutée au Rwanda. Enfin, la radio

²³ Station de la Mission des Nations Unies au Rwanda.

²⁴ Fondation Hirondelle est une association des journalistes qui crée des médias en zone de crise depuis 1995 Voir le site www.hirondelle.org.

²⁵ Depuis 2004, le Rwanda Cinema Center s'ingénie à coordonner des activités de promotion du film et de la production audiovisuelle du Rwanda notamment par l'organisation du premier festival rwandais du film (du 16 au 31 mars 2005).

internationale allemande, la *Deutsche Welle*, dispose d'un émetteur à Kigali, et la Radio France Internationale (RFI) émettait en FM depuis 2005 en français et en Anglais avant d'être suspendue suite a la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda en novembre 2006.

Le panorama historique du paysage audiovisuel du Rwanda traduit, à la fois une certaine constance de la situation générale en Afrique, en même temps qu'il atteste d'un lourd héritage d'un pays qui a connu l'un des plus sanglants des génocides du 20^{ème} siècle.

Comme dans la plupart des pays africains, c'est une production essentiellement publique qui a prévalu jusque vers 1990. On notera ensuite une ouverture à des médias privés et internationaux qui prendront de l'importance avec la nouvelle loi sur la libéralisation des médias en 2004.

Enfin, les médias ont été tellement impliqués dans le génocide de 1994, que la production audiovisuelle de certaines Radios notamment la RTL et la Radio Rwanda, devraient constituer des fonds d'archives d'une valeur historique et scientifique évidente.

Au Rwanda, force est de constater que dans tous les domaines, il y a désormais un avant et après génocide. La production audiovisuelle n'a pas échappé à cette dichotomie.

I.2.3. La production audiovisuelle spécifique au génocide

Suite au désastre et aux dégâts causés par les massacres et le génocide de 1994, des structures organisées ont été créées pour faire face aux nombreuses conséquences inévitables de ce drame. Il s'agit surtout des institutions étatiques ou onusiennes et des ONG pour la défense des droits des rescapés. Certaines de ces institutions détiennent de par leurs activités quotidiennes, des archives audiovisuelles liées à l'histoire du génocide. Nous avons jugé nécessaire de les présenter, les considérant comme des sources importantes du patrimoine audiovisuel du Rwanda, surtout pour ce que est considéré comme la page la plus sombre de l'histoire du Rwanda. Il s'agit d'une présentation sommaire qui se focalisera sur la place du patrimoine audiovisuel dans ces institutions. Elle permettra d'avoir une idée de son implication future dans la problématique générale de gestion des archives audiovisuelles du Rwanda.

1 Les structures publiques

Il s'agit des services souvent intégrés à tel ou tel autre ministère et qui ont des objectifs précis en rapport avec la gestion de l'après génocide. C'est principalement la Direction Nationale du Mémorial du génocide, et le Service National des Juridictions semi traditionnelles Gacaca.

-La Direction Mémorial du génocide.

Créée en septembre 2001, cette direction a hérité des travaux d'investigation des sites importants du génocide, entamés en octobre 1995. Elle constitue pour le moment un service permanent du Ministère de la Jeunesse Sports et Culture. La mission assignée à la direction du mémorial est de préserver la mémoire de l'une des tragédies les plus horribles qu'ait connue l'humanité, dans le but d'éduquer la population rwandaise à une culture humaniste et de contribuer au niveau de l'Afrique et du monde entier à bannir le génocide.

Pour ce qui nous concerne retenons que cette direction se propose de « *Recueillir le plus de témoignages possibles sur le génocide : Imprimés, photos, cassettes audiovisuelles manuscrites. Entrer en contact avec les missions diplomatiques (...) qui possèdent des informations écrites, photographiques ou filmées.* »²⁶

La plupart des activités de ce département ministériel notamment les témoignages audiovisuels, sont exécutés au niveau des sites du mémorial à travers tout le pays. Le site mémorial de Gisozi à Kigali reste la référence dans les activités de préservation de mémoire notamment le volet production audiovisuelle.²⁷ Dans l'esprit de la direction du mémorial, tout site doit contenir notamment un cimetière, une salle d'exposition des ossements, habits, armes, livre des noms des victimes, des responsables du génocide des sauveurs et autres preuves, une salle de documentation comprenant la bibliothèque, la photothèque et la vidéothèque. L'équipe en charge de la documentation focalise sa production audiovisuelle sur :

- Les témoignages des survivants qu'ils soient bourreaux ou victimes toutes catégories d'âge confondues,

²⁶ MIJESPOC. , La direction mémorial du Génocide. Kigali, 2006, p 12.

²⁷ En partenariat avec la mairie de la ville de Kigali, le Aegis Trust, une organisation de prévention de génocide a ouvert les portes du Centre Mémorial de Génocide de Kigali le 7 avril 2004 lors du 10 ème anniversaire du génocide Rwandais. Le Centre Mémorial de Kigali est composé par un musée de génocide et un Centre de Documentation. Le musée offre une place pour honorer la mémoire des victimes du génocide et raconte l'histoire de tous les génocides et massacres à caractère génocidaire ayant eu lieu dans l'histoire de l'humanité.

- La fréquentation du site, soit les visites, les cérémonies de commémorations ou pour des tournages audiovisuels et des documentaires, enfin
- La production audiovisuelle du site concerne aussi les activités d'exhumation des restes des victimes du génocide.

Les mêmes activités peuvent être observées dans d'autres sites importants du pays à savoir : Murambi, Nyamata, Ntarama et Nyarubuye.

Au niveau du Mémorial de Kigali, la production audiovisuelle s'organise au sein du centre de documentation qui a pour but de raconter comment des centaines de milliers de Rwandais ont été massacrés par leurs semblables pendant 100 jours au Rwanda. De plus, ce centre fournit des informations sur les autres génocides en mettant surtout l'accent sur le génocide Rwandais. Le second objectif est de procurer une documentation internationale sur le génocide accessible sur Internet²⁸ dans le but de faciliter aux chercheurs, étudiants et toute individu intéressé d'accéder aux informations relatives au génocide des tutsi du Rwanda partout dans le monde.

-Le service national des juridictions Gacaca²⁹

En 1998, un forum a été organisé pour mener des réflexions sur les problèmes du pays, dirigé par le Président de la République. Dans le souci de rendre justice dans les délais raisonnables et compte tenu du grand nombre de prisonniers qui attendent la justice, on a pensé aux Juridictions Gacaca comme solution alternative pour épauler la justice classique. Ainsi, une commission ad hoc a été créée pour perfectionner leur organisation et fonctionnement qui ont été à la base de la préparation de la Loi Organique n°40/2000 du 26/01/2001, portant création des Juridictions Gacaca et organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou des crimes contre l'humanité, commises entre le 1er octobre 1990 et le 31 décembre 1994, telle que modifiée à ce jour.

L'un des principes des Juridictions Gacaca est de réunir sur les lieux mêmes des crimes et/ou massacres, tous les protagonistes du drame : rescapés, témoins et criminels présumés. Tous devront ensemble reconstituer les événements du génocide, établir la vérité pour démontrer la préparation et l'exécution du génocide, ainsi que l'identification des auteurs, co-auteurs et complices du génocide et l'établissement de la

²⁸ Le site du Centre (www.kigalimemorialcentre.org) donne une idée sur la problématique de la conservation de la mémoire du génocide des tutsi de 1994

²⁹ Sur ce point nous nous sommes largement inspiré du site du service national des juridictions Gacaca www.inkiko-gacaca.gov.rw

responsabilité individuelle. Les juges (personnes intègres élues parmi la population) pourront ensuite s'appuyer sur la Loi organique pour juger ces crimes.

D'une façon ponctuelle, le service des juridictions Gacaca en collaboration avec des associations de défense des droits des rescapés initie des enregistrements audiovisuels des témoignages de quelques procès jugés d'importance capitale.

2. La production audiovisuelle du collectif des rescapés du génocide³⁰

L'association Ibuka est un collectif des associations des survivants du génocide créée en décembre 1995. Elle comprend aussi d'autres individus et organisations de défense des droits des rescapés et de lutte contre l'idéologie du génocide. Sans toutefois entrer dans les détails des missions de cette association³¹, nous présentons ici l'un de ces principaux axes en rapport avec la préservation de la mémoire du génocide. Sous cet axe l'association Ibuka prévoit :

- La constitution d'une base de données sur les victimes du génocide, les survivants, « les héros » ...
- La constitution des données géographiques sur les lieux des grands massacres, les sites du génocide, les barrières, les fosses communes etc.
- La constitution d'un centre de documentation écrite, sonore et audiovisuelle du génocide
- La collecte, conservation et publication et publications des témoignages des survivants et des témoins du génocide
- La constitution d'un album des victimes du génocide
- La commémoration annuelle des victimes du génocide
- Organisation des conférences sur le génocide.

L'analyse de cet axe « préservation de la mémoire du génocide » fait ressortir la place de l'audiovisuel en amont comme en aval du processus. Ainsi, nous avons eu la confirmation que l'association dispose des films documentaires en rapport avec le génocide de même que plusieurs milliers de témoignages enregistrés des survivants du génocide recueillis en 2000. Actuellement, la collecte des témoignages initiés par IBUKA se fait au sein d'un centre spécialisé : Le centre Humura (Rwanda Génocide Testimony and research centre) financé et piloté par l'ONG Aegis Trust. Ce projet

³⁰ Selon KABOYI Benoît, Secrétaire Exécutif de ce collectif la conservation de la mémoire du génocide souffre aussi d'un manque de prise de conscience de l'importance de la production audiovisuelle dans la planification même des activités à mener.

³¹ Pour plus de détails voir GAKWENZIRE. PH. , Contribution à la gestion de la mémoire du génocide des tutsi du Rwanda. Université Senghor, Alexandrie, 2005. pp 15-22.

audiovisuel porte essentiellement sur l'enregistrement des témoignages des survivants et des auteurs du génocide. Les séances des juridictions constituent son champ de prédilection.

3 .La production audiovisuelle du TPIR

Dans la résolution 955 du Conseil de sécurité de L'ONU du 8 novembre 1994, on note que « *Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été créé pour juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations du droit international commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.* »

D'après les informations recueillies au centre de documentation du TPIR tous les procès sont enregistrés sur des supports audiovisuels surtout sur des cassettes dvcam. Le tableau suivant donne l'idée du bilan des procès et par conséquent des archives audiovisuelles du TPIR.

Figure 4 : Récapitulatif des détenus Août 2006

Détenus en process	27
Détenus en attente de procès	14
Condamnés en attente de transfert (<i>Ruggiu, Rutaganda, Niyitegeka, Ntakirutimana E & G, Rutaganira, Kajelijeli, Kamuhanda, Semanza, Bisengimana, Imanishimwe, Gacumbitsi</i>)	12
Détenus en appel (Arusha) (<i>Nahimana, Ngeze, Barayagwiza, Nindabahizi, Muhimana, Simba</i>)	6
Total des détenus à Arusha	59
Détenus purgeant leur peine (Mali)	6

Nombre total de détenus	65
Liberés (<i>Bagilishema, Bagambiki, Ntagerura, Ntuyahaga, Rusatira</i>)	5
Décédé (<i>Musabyimana, Serugendo</i>)	2
Nombre d'accusés dont les procès sont terminés	29
Nombre de jugements rendus	23
Total des arrestations	72

Source : www.un.org/ict/

Il faut souligner que ces procès concernent principalement des ex-responsables politiques (ministres, parlementaires et responsables des partis politiques) et militaires présumés génocidaires de même que les responsables « des médias de la haine ».

Pour notre part, nous estimons que les archives du TPIR, toute nature confondue, constituent un patrimoine de valeur à la fois historique et scientifique évident non seulement pour le Rwanda mais aussi pour l'humanité au même titre que les archives de l'holocauste et le génocide cambodgien. Cela s'appuie sur plusieurs analyses notamment celles de Eric David qui considère que : « *Le TPIR est un moyen unique d'encre dans l'histoire l'insoutenable récit des bassesses dont l'homme peut se rendre coupable. Il dispose des moyens dont aucun historien ne peut rêver pour établir et préciser dans toute son horreur la réalité sordide du génocide rwandais et de l'indifférence de ce qu'on appelle parfois la communauté internationale* »³²

Figure 5 : synthèse de l'état des lieux des archives spécifiques au génocide de 1994

Institution	Types de support	Lieu de conservation spécifique
Site mémorial de Kigali et Centre Humura	Dvcam, VHS, Dvd	Aucun
Ibuka	VHS	Aucun
TPIR d'Arusha	Dvcam, Dvd	Service de documentation

³² Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Recueil des ordonnances, décisions et arrêts 1995-1997
PXI

Dès la fin du génocide de 1994, on notera la volonté du gouvernement rwandais et de la communauté internationale à installer des structures visant à défendre les droits des rescapés du génocide. La plupart de ces structures ou institutions ont inscrit dans leurs activités la collecte et la production des témoignages audiovisuels sur le génocide depuis sa phase de conception jusqu'à ses multiples conséquences. Ces archives, comme les autres plus « classiques » des services des radios et de télévision constituent « la mémoire de demain ». Leur conservation est une nécessité pour le devoir de mémoire. Cette dernière passe par une idée sur l'état des fonds au sein des institutions d'archivage en l'occurrence les fonds d'archives de l'Office Rwandais de l'Information.

CHAPITRE II. TENTATIVE D'ÉVALUATION DES FONDS D'ARCHIVES AUDIOVISUELLES DU RWANDA. CAS DES ARCHIVES DE L'ORINFOR.

Pour cet essai, nous nous sommes inspiré de la grille d'évaluation de la Fédération Internationale de Télévision (FIAT), l'objectif étant de faire un état des lieux pour proposer au cas échéant des solutions appropriées, à la fois aux archives de la Radio Rwanda et celles de la Télévision Rwandaise. Nous essayerons de donner des précisions sur la situation et contexte des archives, les bâtiments et équipements techniques, les fonds d'archives et leur préservation et enfin l'utilisation des archives. Il s'agit ici des constatations personnelles durant notre carrière à la TVR et des informations recueillies lors de notre passage à Kigali juste après le stage à l'INA.³³

³³ Les entretiens à l'ORINFOR ont eu lieu du 25 août au 10 septembre 2006

II.1 Les archives de la Radio Rwanda

II.1.1 Situation et contexte

Selon la récente réforme de la fonction publique, le service des archives de la Radio Rwanda et ses différentes branches des radio communautaires sont sous la direction directe du responsable de la Radio. Il s'agit du service de la phonothèque dont les plus anciennes archives conservées datent de 1963. En interne, deux « documentalistes » se relaient pour assurer le service. Certes, une loi sur la libéralisation des médias a mis en place le Haut Conseil de la Presse en charge de la gestion des métiers de l'audiovisuel. Cependant, on ne trouve pas de traces évoquant le cadre juridique applicable au service d'archives. La phonothèque de la Radio Rwanda a pour missions principales de :

- Conserver des émissions et autres programmes de la Radio Rwanda
- Mettre à la disposition de la rédaction et de la programmation des archives.

Avant le génocide de 1994, l'ORINFOR et sa phonothèque étaient en relation suivie avec quelques organisations internationales pour la formation notamment le CIRTEF, et l'OIF.

II. 1.2. Budget

Les informations budgétaires ont été pratiquement inaccessibles. Cependant il faut noter qu'en général, dans les pays en voie de développement les archives ne disposent pas de budget formellement identifié³⁴. Il en est de même des archives de l'ORINFOR. De ce fait on ne dispose pas de données factuelles sur le budget annuel consacré à la gestion des archives ni sur le budget des archives au sein de l'ORINFOR.

II.1.3 Effectif du service d'archivage

Deux agents sont affectés au service de la phonothèque de la Radio Rwanda. Ils sont souvent appelés à combiner les différentes tâches. Ils sont donc à la fois documentaliste, technicien, magasinier et administratif.

³⁴ KOMLAN en charge de la culture à l'UEMOA fait la même analyse. Voir « la conservation des documents audiovisuels et papiers dans les Etats membres de l' UEMOE, in Nouvelles stratégies pour la conservation des mémoires : Limites et enjeux, Université Senghor, Alexandrie 2006, pp55-62.

Quant au niveau de qualification, le responsable actuel de la phonothèque est un technicien formé au KIST (Kigali Institute of Science and Technologies) en nouvelles technologies de communication et d'information (Bac + 3).

En principe, le volet formation entre dans les attributions de l'unité administration et finances en particulier les services Gestion et développement des Ressources humaines. Il faut signaler que le KIE (Kigali Institute of Education) dispense une formation universitaire de documentaliste et de secrétaire. Cependant Les dernières formations à destination des archivistes de la Radio Rwanda remontent à la période d'avant le génocide, grâce notamment à l'INA, au CIRTEF et à l'OIF.

II.1.4 Documents de présentation des archives

Le service de la phonothèque dispose d'un registre des entrées. Ce dernier donne des renseignements sommaires sur le contenu de l'archive déposée. Il s'agit principalement de la date de dépôt, du type d'émission (jt, musique traditionnelle, débat, émission de production...) nom du réalisateur et ou producteur, nom de l'émission et le numéro d'inventaire. Le site de l'Orinfor (www.orinfor.gov.rw) étant dans sa phase d'essai, on ne trouve aucune indication sur les fonds d'archives. La communication des archives de l'Orinfor ne semble pas être un souci majeur. En effet, on remarque qu'aucune fiche documentaire n'accompagne l'archive audiovisuelle, ce qui constitue une entrave à la connaissance même des fonds et diminue leur intérêt historique.

II.1.5. Bâtiments et équipements techniques

Le stock des archives de Radio Rwanda se trouve dans le bâtiment même où se trouvent les autres services de la Radio à savoir : Le journal parlé, l'animation et la production, la régie et l'exploitation Radio. La phonothèque comprend deux salles, l'une (la plus vaste) constituant le magasin de conservation et l'autre qui sert de bureau aux documentalistes. En outre on remarque une certaine proximité entre le service des archives et les lieux de production, situés au même niveau d'un même bâtiment.³⁵

Quant au système de sécurité on notera la présence d'un extincteur à l'intérieur de la surface de stockage et dans les corridors.

Par ailleurs, on trouve à la phonothèque même, les équipements techniques nécessaires à la gestion et à l'exploitation des archives. Il s'agit du banc de montage des bandes magnétiques de même qu'un outil informatique pour le transfert et la recopie sur des

³⁵ L'immeuble de l'Orinfor compte 3 niveaux, la phonothèque est, avec la régie finale au dernier étage.

supports numériques, notamment les DAT. La phonothèque ne dispose pas de service de maintenance particulier, elle fait plutôt recours au service de la maintenance générale de l'ORINFOR.

II.1.6. Composition du fonds d'archives et préservation

Il n'est pas facile de donner la composition exacte du fonds d'archives de Radio Rwanda. En effet, aucun répertoire n'a été réalisé pour faciliter la connaissance des fonds. Cependant, quelques repères en rapport avec l'historique de la Radio, le contenu des émissions et la chronologie de l'histoire récente du Rwanda peuvent nous donner l'idée du patrimoine que contient la phonothèque de la Radio Rwanda.

Les archives audiovisuelles les plus anciennes de la Radio Rwanda datent de 1963, elles sont exclusivement enregistrées sur les bandes magnétiques à l'exception de quelques productions récentes qui sont sur les DAT. La plupart, voire la quasi-totalité de ces archives ont été montées avec des adhésifs de type scotch.

Un catalogage par auteur ou émission est disponible pour l'usage des documentalistes afin de mettre à la disposition des journalistes et producteurs les archives sollicitées.

Les émissions de la Radio Rwanda peuvent être regroupées en cinq rubriques: rubrique informative, rubrique éducative, rubrique culturelle, rubrique économique et la rubrique sportive.

La rubrique informative est celle de l'actualité quotidienne (journaux parlés, flash des informations, magazines d'information, revues de la presse ... Cette rubrique occupe plus de 50% des heures de l'antenne de Radio Rwanda

La rubrique éducative concerne les magazines et chroniques des différents ministères et autres institutions (santé, éducation...). Cette rubrique occupe à peu près 13% des émissions.

La rubrique culturelle est essentiellement composée des émissions musicales, des émissions en rapport avec les us et coutumes traditionnelles, les religions, la culture générale et la science. Cette rubrique occupe plus de 30% des programmes.

Enfin les rubriques sportives et économiques sont les moins représentées dans la grille des programmes avec respectivement 2,7 et 0,67% du temps d'antenne.

Signalons que les archives d'avant 1994 bien que utilisées sporadiquement, sont plutôt délaissées dans un état de conservation proche de la destruction.

Quant à la préservation³⁶, c'est à dire l'ensemble des mesures de conservation préventive et curatives qui accompagnent les archives, on notera que les anciennes archives notamment celles d'avant le génocide ne font l'objet d'aucune attention particulière à l'exception des archives contenant la musique traditionnelle rwandaise ou africaine. Pour les fonds relativement récents et les plus sollicités, certes il existe un système d'air conditionné mais rien ne permet de contrôler exactement les conditions environnementales liées à la température, l'hygrométrie, la circulation de l'air, la poussière ...

Il s'agit d'un système de stockage vertical des bandes magnétiques rangées sur des étagères classiques dans un magasin.

Par ailleurs, l'ORINFOR a entamé depuis 2002 une intrusion du matériel numérique surtout pour la production. D'où la cohabitation des supports analogiques et des supports numériques. Par ailleurs, on ne dispose d'aucun système en terme de normes et outils documentaires. C'est-à-dire des précisions en rapport avec le catalogage, la classification des catégories des programmes.

II.1 .7. Utilisation des archives

La pratique de la rediffusion dans la programmation de Radio Rwanda n'est pas fréquente, il en est de même des émissions à base d'archives. C'est surtout les émissions de variétés musicales à savoir :

- « Indirimbo za bucyeyenzeza »³⁷ une animation quotidienne de 5h à 6H30 de vieilles gloires de la musique rwandaise,
- « Ciel mon dimanche » de 22h à 23h une émission en français des anciennes chansons étrangères
- Et « tuzikumbuke zilizo pendwa »³⁸ une émission musicale, qui passe chaque jeudi de 22h à 23h, et qui est une réplique en swahili de Ciel mon dimanche. A cela on ajoute les revues hebdomadaires et annuelles de l'actualité et les émissions de rétrospectives de fin d'année.

De même, les archives de Radio Rwanda ne font pas l'objet d'une quelconque commercialisation, cependant elles sont relativement accessibles à des utilisateurs surtout des journalistes et des chercheurs qui en font la demande auprès de la direction.

³⁶ Selon Kurt Deggeller, il s'agit d'un ensemble de messages relativement simple, qui visent à sensibiliser les personnes et institutions en cause dans la production à la durée de vie des supports et de la technologie utilisée ainsi que la connaissance des conditions de stockage nécessaire à garantir cette durée de vie.

³⁷ Indirimbo za bukeyenzeza signifie les chansons de l'aube radieux

³⁸ Tuzikumbuke zilizo pendwa= Rappelons_nous de celles (les chansons) qui ont été aimées.

La recherche documentaire est exclusivement l'œuvre du documentaliste, les journalistes et producteurs se limitant à la consultation des registres et de l'inventaire. Ces journalistes de la Radio Rwanda constituent les principaux demandeurs. Les mesures de contrôle de l'utilisation des originaux sont quasi inexistantes de même que des règles ou des textes régissant la libéralisation des droits en cas de cession de matériels d'archives.

II.2 .Les archives de la Télévision Rwandaise (TVR)

Pour le cas de la TVR, nous présenterons surtout les aspects qui nous semblent pertinents techniquement pour éviter certaines répétitions car les deux services (Radio Rwanda et TVR) sont sous le même régime administratif et financier de l'ORINFOR.

II.2.1 .Situation et contexte

Comme à la Radio, le service de la vidéothèque constitue le dernier maillon de la chaîne. Elle dépend en réalité, du service de contrôle d'antenne. Les archives de la TVR remontent à sa création étant entendu que dès la production d'un document audiovisuel celui-ci devient archive. C'est dire que les anciennes archives de la TVR datent du 31 décembre 1991. En interne la vidéothèque fonctionne grâce aux soins de deux « documentalistes » qui se relaient pour mettre à la disposition des journalistes, réalisateurs et producteurs les différentes archives demandées. Il est important de signaler qu'aucune loi ne concerne directement les archives ou la production audiovisuelle.

Contrairement à la Radio où la phonothèque a pu bénéficier de certaines relations avec des organismes internationaux, la vidéothèque de la TVR n'a pas de relations suivies

avec d'autres organismes. Il en découle que les « documentalistes » de la TVR n'ont pas reçu de formation en rapport avec leur métier.³⁹ Par ailleurs les deux documentalistes ont le même niveau de qualification à savoir 6 ans post primaires

II.2.2. Bâtiments et équipements techniques

Le bâtiment abritant la vidéothèque se trouve dans l'enceinte même de la TVR, il est situé juste en face de la régie finale et des studios d'émission. Il bénéficie du système de sécurité général contre le vol et le feu mis en place par l'ORINFOR pour tous ses services. On ne remarque pas de mesures de sécurité particulières à la vidéothèque. Après avoir déménagé en 2002 en raison de l'étroitesse, le nouveau bâtiment de la vidéothèque dispose d'une surface assez large pour le stockage, une salle de réserves non encore exploitée et un bureau pour les documentalistes est installé juste à l'entrée.

En ce qui concerne les équipements techniques, on note la présence du matériel de visionnage et d'enregistrement. Il s'agit essentiellement d'un monteur et de deux lecteurs, un Betacam et un VHS pour la recopie.

II.2.3. Le fonds d'archives et préservation

D'emblée, il faut rappeler la « jeunesse » des archives de la Tvr qui datent seulement de décembre 1991. Cela explique pourquoi les anciens supports film (35mm, 16mm) ne font pas parti de ce fonds, tout comme les supports vidéo de premières heures de 2 pouces, 1 pouce.

Le fonds d'archives de la Tvr est essentiellement sur support vidéo et la quasi-totalité sur format Beta SP. Lors de l'entrevue menée à la TVR, on dénombrait plus de 10 mille cassettes Beta SP⁴⁰, à peu près 200 cassettes au format U-matic datant des débuts de la TVR, et une production de plus en plus croissante sur des Dvcam.

En ce qui concerne le contenu des fonds, il s'agit essentiellement d'émissions de production et celles de la rédaction. En général on retrouve les mêmes rubriques qu'à la Radio Rwanda (informatif, culturelle, économique, sportive et éducative) mais en quantité inférieure. Il s'agit souvent des productions internes même si la co-production commence à prendre pied.

Quid de la préservation ?

³⁹ Ce n'est que 2005 que les vidéothécaires ont reçu une formation d'initiation à l'outil informatique.

⁴⁰ La dernière entrée de ce septembre 2006 donne le chiffre de 10734 cassettes

A l'exception du système d'air conditionné, aucune mesure ne permet le contrôle des conditions environnementales de la température, hygrométrie, la circulation de l'air, la poussière... Les archives sont rangées sur des étagères classiques en bois renforcé par des piliers métalliques. A noter que le contenu des archives conservées sur format U-matic est pour le moment illisible par manque de lecteur. Cela constitue un indicateur fort qui prouve qu'aucune stratégie de sauvegarde et de préservation n'a été définie du moins au niveau de l'ORINFOR.⁴¹

II.2.4. Utilisation des archives

D'une manière générale, la rediffusion n'est pas fréquente à la TVR. De même, le nombre d'émissions à base d'archives se limite aux revues hebdomadaires de l'actualité et aux différentes productions en rapport avec les rétrospectives de fin d'année. Les archives de la Tvr, en principe ne font pas l'objet d'une quelconque commercialisation, de même qu'elles ne sont pas facilement accessibles à des utilisateurs extérieurs.

La vidéothèque ne disposant pas de fiches de documentation ni de catalogage, il serait déplacé de parler de recherche documentaire. Seul le registre des entrées est tenu à jour et constitue la seule référence des fonds disponibles. Il s'agit d'un document manuscrit dans lequel on retrouve les indications sommaires que le producteur a transcrit sur la cassette. Cette dernière reçoit un numéro d'entrée et le résultat final se présente comme suit :

Figure 6 : Registre des entrées à la Tvr

No de la k7	Date	Titre de l'émission	Type d'émission	Auteur	Time codes	Langue
Gk78151	13 .05 .04	Forum des jeunes	Emission	Gatera		Kinyarwanda

N B :Gk7 pour dire Grande cassette (90 à 120 minutes) par opposition Pk7 (petite cassette de 5 à -60 min).

De ce système il est évident que la recherche d'une archive nécessite une connaissance des composantes de la rubrique et que souvent c'est le producteur ou journaliste qui s'investit pour retrouver telle ou telle émission dans le registre, le rôle du documentaliste se limitant à aller chercher la cassette dans les rayons.

⁴¹ La vidéothèque avait proposé une mission pour aller transférer sur Betacam ces fonds U matic à la Radio télévision Nationale du Burundi.

L'extrait de la grille de programme la TVR donne l'idée de l'activité quotidienne du service de la vidéothèque.

Figure 7 : Extrait de la grille de programme à la TVR

Programme du jeudi 31 août 2006

Heure	Emission	Source	Langue
9H45	Musique d'avant l'antenne, hymne et logo	Vidéothèque	Kinyarwanda
10H	Euronews	Euronews	Français
10H55	Transition	Vidéothèque	Kinyarwanda
11H	The world today	BBC	Anglais
12H55	Transition +news headlines	Vidéothèque	Kinyarwanda
13H00	Euronews	Euronews	Français
13H55	Transition +news headlines	Vidéothèque	Kinyarwanda
14H	Journal DW	Dw	Anglais
14H55	Transition +news headlines	Vidéothèque	Kinyarwanda
15H	The world today	BBC	Anglais
15H55	Transition +news headlines	Vidéothèque	Kinyarwanda
16H	Journal DW	Dw	Anglais
16H55	Transition +news headlines	Vidéothèque	Kinyarwanda
17H	Euronews	Euronews	Français
17H30	Modern cartoons	Vidéothèque	Anglais
18H	Science workshop	Vidéothèque	Anglais
18H30	Expo 2006	Vidéothèque	Kinyarwanda
19H30	Journal en kinyarwanda	Direct tvr	Kinyarwanda
20H	Forum des jeunes	Vidéothèque	Kinyarwanda
20H30	Journal télévisé en Français +publicité	Direct tvr Vidéothèque	Français

21H	Emission sur MAGERWA	Vidéotheque	Kinyarwanda
21H30	Journal télévisé en Anglais +publicité	Direct tvr Vidéotheque	Anglais
22H	Panorama des sorts	Vidéotheque	Français
23H	World news	CNN	Anglais

En plus de sa fonction de stockage, la vidéotheque est utilisée comme fournisseur de l'essentiel des « usuels » de l'antenne. En effet, à l'exception des émissions en direct, toute production, avant son passage à l'antenne est déposée par le service du contrôle d'antenne à la vidéotheque de la TVR. Il en est de même de tout ce qui est générique, la musique d'avant l'antenne, les publicités, les films...

La tentative d'évaluation des archives de l'Orinfor nous conduit à faire un certain nombre de constats, qui du reste sont communes à la plupart des chaînes publiques africaines⁴². Il s'agit des carences en formation du personnel, en infrastructure, en textes législatifs et en moyens techniques et financiers.

Le manque de personnel qualifié ou formé au métier d'archiviste pose l'éternel problème d'identification et de gestion des fonds d'archives de l'ORINFOR, tandis que les infrastructures et les conditions de stockage ne garantissent pas les principes de base d'une bonne conservation des supports audiovisuels.

Sur le plan strictement institutionnel et juridique rien ne permet de définir le rôle, la mission et les garanties des archives audiovisuelles⁴³. Elles sont donc vulnérables et rien ne plaide pour leur continuité. Enfin, le nœud du problème reste l'insuffisance des moyens techniques et financiers pour la sauvegarde⁴⁴ des archives audiovisuelles, la priorité étant pour l'ORINFOR, donnée aux émissions qui passent à l'antenne.

⁴² Voir en annexe le rapport des premières journées panafricaines pour la sauvegarde des archives audiovisuelles, mais aussi « Archives : les enjeux de la mémoire audiovisuelle » in Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel, no 6 du sept-octobre 2005, pp 36- 37.

⁴³ Le service des archives nationales créé par arrêté présidentiel n°166/06 du 22 juin 1979 conserve uniquement les archives coloniales (bulletins, rapports, Correspondances) ; certains documents de la première et deuxième République à Savoir des rapports annuels, des correspondances, des bulletins administratifs ; des plans et des journaux officiels.

⁴⁴ La vidéotheque de la Tvr attendait toujours son outil informatique lors de notre passage à Kigali août 2006.

La somme de tous ces constats conduit à des conséquences directes sur la conservation des archives audiovisuelles de l'ORINFOR et partant, contribue à la disparition du patrimoine audiovisuel du Rwanda⁴⁵.

II.3 Bilan de l'évaluation des fonds d'archives de l'ORINFOR.

Les lacunes dans l'organisation des services d'archives de la Radio ont un impact direct sur le concept même du patrimoine audiovisuel du Rwanda. En effet les archives de l'Orinfor aussi historiques et évocatrices de l'évolution sociopolitique soient-elles sont à la fois inexploitées, dévalorisées et menacées.

II.3.1.Des archives inexploitées

Partant du principe que, seule la connaissance quantitative et qualitative permet une réelle exploitation des archives, on remarque que les services d'archivage de l'Office Rwandais de l'Information ne sont pas outillés pour avoir cette connaissance de base et permettre une bonne exploitation.

En effet, on remarque un manque criant de documents accompagnant les archives. Ces dernières existent quasiment sans fiches documentaires, ce qui ne favorise pas leur utilisation rationnelle et contribue par conséquent à les dévaloriser.

II.3.2.Des archives dévalorisées

La non utilisation caractérisée des anciennes archives conduit inévitablement à leur dévalorisation voire à leur perte. Cela se traduit par la réutilisation des supports, notamment les émissions jugées anciennes, qui est monnaie courante à l'ORINFOR. Aussi, à quelques exceptions près, tous les « rushes » de tournage sont réutilisés pour pallier le manque éventuel de cassettes .C'est dire que la valeur patrimoniale des archives audiovisuelles des médias publics est reléguée au second rang au profit de la diffusion immédiate. Cela conduit à une perte irrémédiable de certaines productions audiovisuelles.

⁴⁵ En juin 2006, l'Orinfor a diffusé un communiqué pour que les producteurs externes viennent récupérer leurs émissions par manque d'espace et de moyens de stockage.

II.3.3.Des archives menacées

Cette caractéristique est quasi générale dans le monde entier dans le domaine de gestion des archives audiovisuelles.

En effet, peu importe les moyens matériels et financiers, tous les supports audiovisuels sont menacés par l'obsolescence des supports de relecture et de la dégradation physico-chimique des archives. Les archives du Rwanda n'échappent à cette menace globale, d'où la nécessité des stratégies de sauvegarde et de valorisation de ce patrimoine audiovisuel. Cet aspect, ainsi que les solutions relatives à la problématique générale de gestion du patrimoine audiovisuel, font l'objet même de la deuxième partie.

DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET STRATEGIES POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU RWANDA

CHAPITRE PREMIER : ENJEUX DE LA SAUVEGARDE

Après avoir présenté l'état des lieux des archives audiovisuelles du Rwanda, il est logique de s'interroger sur la pertinence de la sauvegarde avant même d'en définir les stratégies envisageables. Ainsi, il sera question de la valeur historique et culturelle des archives audiovisuelles à la lumière de leur intérêt socio-économique, des spécificités des archives audiovisuelles, ainsi que des avancées technologiques récentes qui en facilitent la sauvegarde.

1.1. La valeur des archives audiovisuelles.

C'est lors de la 21^{ème} session de sa conférence générale réunie à Belgrade du 23 au 28 octobre 1980 que l'Unesco a adopté la recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement. Ces dernières sont présentées comme « *une expression de l'identité culturelle des peuples et qu'en raison de leur valeur éducative, culturelle, artistique, scientifique et historique, elles font partie du patrimoine culturel d'une nation.* » Par ailleurs, ce texte de l'Unesco marque l'importance des ces images en mouvement⁴⁶ pour le monde contemporain d'autant plus qu'elles sont « *des formes d'expression nouvelles particulièrement représentatives de la société actuelle, dans lesquelles se reflète une part importante et toujours croissante de la culture contemporaine.* »

Dans le même ordre d'idée, on note les considérations de la FIAT, dans son « appel mondial pour la sauvegarde des archives audiovisuelles », qui estiment qu' « *Il est universellement admis, au côté du cinéma, que la radio et la télévision occupent désormais une place centrale dans l'histoire contemporaine de nos sociétés et que les archives constituent une part essentielle de la mémoire collective du 20^{ème} siècle.* »⁴⁷ On comprendra dès lors qu'archiver n'est plus un but, mais plutôt un moyen de conserver et de communiquer afin de « *sauver les œuvres de l'oubli et de la destruction et pour les proposer aux nouvelles générations.* »⁴⁸

Ainsi, il devient de plus en plus évident que les archives audiovisuelles présentent un intérêt à la fois historique, culturel, social et économique.

1.1.1. Intérêt historique.

⁴⁶ La recommandation de l'Unesco place les images en mouvement en trois catégories : Les productions cinématographiques, les productions télévisuelles, ainsi que les productions vidéographiques .

⁴⁷ Fédération Internationale des archives de Télévision, appel de Paris pour la sauvegarde des archives audiovisuelles. Paris 2005.

⁴⁸ Daniel Absil. , La valorisation du patrimoine audiovisuel cinématographique et sonore, 22 février 2001.

Par intérêt historique des archives audiovisuelles, il faut comprendre la valeur de ces documents au regard de leur contribution à la connaissance de l'histoire. Cet intérêt, pour le cas du Rwanda, peut être appréhendé sous deux angles.

Il s'agit d'une part de l'intérêt pour la recherche sur l'histoire du Rwanda qui a toujours été présentée comme « falsifiée » par l'idéologie « paternaliste » de la colonisation belge et qui a prévalu dans les manuels scolaires jusqu'en 1994⁴⁹. Ici, il importe de signaler non seulement l'importance de la production audiovisuelle coloniale mais aussi la grande variété des documents audiovisuels du Rwanda depuis la création de la Radio nationale en 1961.

Sous cet angle, les archives de l'ORINFOR et des médias occidentaux constituent une mine d'informations non encore exploitées⁵⁰ pour la recherche historique du Rwanda.

D'autre part, les Rwandais ont un lourd héritage à assumer. Il s'agit d'un devoir de mémoire en rapport avec le génocide des tutsis de 1994. Devant la montée d'un négationnisme jamais égalé⁵¹, le travail de mémoire impose une collecte systématique des témoignages de tous les aspects de ce génocide. Ainsi, les archives audiovisuelles sur le génocide constituent une documentation importante dans cette optique du devoir de mémoire. En effet, les archives audiovisuelles constituant de plus en plus une source non négligeable dans la connaissance de l'Histoire contemporaine, sont en passe de devenir incontournables dans ce domaine.⁵² Il n'en serait pas autrement, car elles sont de plus en plus manifestes dans le creuset culturel du monde contemporain.

I.1.2. Intérêt culturel

⁴⁹ Depuis 1994 l'enseignement du cours d'histoire du Rwanda a été suspendu. En 2004, une conférence intitulée « Education pour la réconciliation : développement d'un curriculum du cours d'histoire après le génocide » a été organisée à Kigali. Les réflexions se poursuivent voir Ruberwa Emile, <http://www.mineduc.gov.rw/info50.htm> 22 10 2006.

⁵⁰ « Rwanda, les médias du génocide » de Jean Pierre Chrétien est une illustration d'une utilisation scientifique des archives audiovisuelles dans la contribution de la connaissance de l'Histoire du Rwanda

⁵¹ Jean Pierre Chrétien dans Rwanda et Burundi, le défi de l'ethnisme fait état d'un « négationnisme immédiat ».

⁵² MARIN Jean Yves directeur du musée de Normandie considère que « on ne saurait présenter l'histoire du 20^{ème} siècle sans avoir recours à l'image et au son qui en font sa nouveauté » Voir l'article « bilan de l'utilisation des multimédias dans la présentation des collections » in nouvelles stratégies pour la conservation des mémoires : Limites et enjeux. Alexandrie. Université Senghor 20-24 novembre 2005 p .5

Sous cette rubrique, il faut comprendre d'une manière générale la valeur des contenus des archives au regard de la culture d'un pays. Cet intérêt est d'autant plus crucial que les archives audiovisuelles sont présentées comme source incontournable du patrimoine immatériel caractéristique des pays de l'oralité comme le Rwanda. Il se trouve renforcé par le contexte actuel de la mondialisation, qui avec tant d'autres corollaires, a mis en exergue les enjeux culturels de ce début du troisième millénaire relatif à la promotion de la diversité culturelle. Le rapport mondial sur la culture de 2000 est on ne peut plus explicite à ce sujet : *« L'identité et l'expression culturelles sont mises à l'épreuve de bien des manières par le phénomène de la mondialisation. Ceux qui ont la possibilité de prendre une part active aux échanges culturels mondiaux se rendent souvent compte que la culture est bien plus un processus qu'un produit, et le sentiment de leur propre identité culturelle les rend réceptifs aux autres cultures. Mais ceux qui n'ont pas les moyens de participer à des échanges ou de s'exprimer ou qui ressentent la mondialisation comme un mécanisme étranger et inexorable, risquent de s'enfermer dans une conception étroite de l'identité culturelle qui rejette la diversité. Lorsque cette réaction négative est exploitée politiquement ou exacerbée par d'autres facteurs, la culture a vite partie liée avec les conflits. Quand il y a des risques de tension ou de conflit culturels, voire même d'uniformisation culturelle rampante, c'est dans la culture elle-même qu'il faut chercher la solution »*⁵³

Il devient donc, pour tous les pays, nécessaire d'envisager des politiques culturelles dans deux sens. D'une part affirmer sa propre identité culturelle, et d'autre part participer au dialogue des cultures dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle. On notera avec satisfaction que dans l'esprit de la nouvelle politique culturelle du Rwanda cet aspect est développé, avec précision, en ces termes : *« La politique de la culture utilisera, entre autres, les nouvelles technologies de l'information, pour garder et diffuser la spécificité rwandaise dans le cadre de la diversité culturelle et dans celui du dialogue des cultures. »*⁵⁴

Ainsi, à l'heure des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication, les archives audiovisuelles du Rwanda, élément constitutif du patrimoine culturel national, peuvent être utilisées pour revitaliser les échanges culturels et permettre cette ouverture, facteur d'enrichissement pour les rwandais et de rapprochement des peuples pour les

⁵³ KOIEHIRO Matsuura Directeur général de l'UNESCO, in Rapport mondial sur la culture, UNESCO, 2000

⁵⁴ MINISTRE DE LA JEUNESSE, SPORT ET CULTURE. , La politique culturelle du Rwanda, Kigali 2006.

nations. Cette fonction d'acteur et de vecteur de promotion de la diversité culturelle des archives audiovisuelles est également nécessaire même au niveau national où l'heure est à la réconciliation après des années de troubles et de tensions qui ont conduit au génocide des tutsi de 1994.

I.1.3. Intérêt social

Ici, il importe de souligner que le Rwanda n'a pas toujours été ce pays des « drames » récurrents⁵⁵ qualifiés à tort ou à raison d'interethniques⁵⁶. Les historiens spécialistes du Rwanda sont d'avis que les troubles à caractère ethnique qui ont secoué le Rwanda puisent leur origine dans la politique coloniale belge, appuyée par la mission « civilisatrice » de l'Église catholique⁵⁷. C'est dire que le Rwanda de la pré colonisation belge avait développé des valeurs positives qui avaient contribué à la cohésion sociale entre les groupes sociaux. En effet, les données historiques prouvent que les différents groupes sociaux du Rwanda traditionnel vivaient dans une certaine complémentarité sociale, certes quelque peu inégale, mais maintenue dans une cohésion nationale dynamique.

La nouvelle politique culturelle nationale, dont on parlera souvent dans les pages suivantes, donne l'idée de la contribution des produits culturels, notamment la production audiovisuelle, dans le contexte sociopolitique actuel : « *Ces produits culturels qui, dans le passé, ont été utilisés comme instruments de division et d'exclusion peuvent servir à :*

- *promouvoir les valeurs morales de la société rwandaise (unité, tolérance, solidarité) ;*
- *mobiliser le peuple autour des idéaux de démocratie, de paix et de*

⁵⁵ A plusieurs reprises des « événements » massacres et troubles « ethniques » ont été perpétrés avant le paroxysme de l'horreur qu'est le génocide de 1994, on notera les « événements » de 1959, 1963, 1973, 1990 et 1992

⁵⁶ En effet contenu de l'unité linguistique, culturelle et linguistique des différentes composantes de la société rwandaise l'adjectif ethnique semble inapproprié pour définir les « catégories identitaires » hutu, tutsi, twa du Rwanda contemporain.

⁵⁷ Le gouvernement colonial belge confia à l'Église catholique tout le secteur scolaire et la santé. Cette dernière combattit aussitôt la religion traditionnelle « païenne » basée sur le culte de Kiranga et mit tout en oeuvre pour affaiblir, puis supprimer la théocratie rwandaise. Adoptant les pratiques des autorités civiles belges, l'Église catholique favorisa les Tutsis considérés comme les « élites » du pays. Elle assura leur « conversion » au catholicisme en leur enseignant qu'ils formaient les « seigneurs féodaux » (évolués et apparentés à la race blanche), alors que les Hutus et leurs chefs étaient des « serfs » (négroïdes et sauvages) voués à la domination. Le mythe des « Tutsis évolués » et des « Hutus faits pour obéir » fut méthodiquement véhiculé pendant plusieurs décennies par les missionnaires, les enseignants, les intellectuels et les universitaires, qui accréditèrent cette vision de la société rwandaise jusqu'à la fin des années soixante. Voir : - LINDEN Ian. , Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990) .Paris. Karthala.1999. et RUMIYA Jean., Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931). Paris.L'Harmattan.1992

patriotisme ;

- *lutter contre l'idéologie génocidaire ;*
- *éduquer la population au facteur 'genre' ;*
- *lutter contre la corruption et la concussion ;*
- *régler les différends et promouvoir les valeurs de pardon, de réconciliation dans le Rwanda de l'après génocide »⁵⁸*

Après la tragédie génocidaire de 1994, le gouvernement rwandais s'est donné comme priorité la réconciliation nationale, et tout semble indiqué que cela passe par des « retrouvailles » avec les valeurs positives qui ont fait leur preuve avant la période coloniale. Ainsi nous pensons que toutes les archives, anciennes ou récentes, toutes les « reconstructions » peuvent contribuer à exacerber un sentiment national et présenter le patrimoine comme creuset d'une culture commune et partagée après les fractures du génocide⁵⁹

Il importe de prendre l'exemple de la restauration des images de la télévision afghane de la période d'avant les Talibans. A ce propos Camille Perréand, correspondant de l'Ina dans ce pays estime que : « *L'archive est plus qu'un pan de l'héritage national. Elle met en image la continuité historique d'une identité. En ce sens, elle offre aux afghans, l'opportunité de penser à l'avenir. Elle impulse le processus psychologique qui mène de la pacification à la réconciliation*⁶⁰ »

L'intérêt social des archives audiovisuelles est donc perceptible et logique pour le Rwanda. Il en est plus ou moins ainsi pour l'aspect économique.

I.1.4. Intérêt économique

La valeur économique des archives audiovisuelles est intimement liée à ses multiples utilisations. Il s'agit, en effet, de toutes les retombées financières qui peuvent résulter de l'accès aux archives, dans des secteurs aussi rentables tels que l'édition, la production, la création etc. En effet, il faut souligner que l'accès facile aux archives (grâce à la numérisation) constitue une source d'inspiration importante pour les producteurs et opérateurs culturels. Ainsi, les avancées technologiques en archivage ont

⁵⁸ MINISTRE DE LA JEUNESSE, SPORT ET CULTURE. , *op.cit.*,

⁵⁹ Le centre des ressources audiovisuelles au Cambodge est une illustration parfaite du rôle des archives dans la gestion de la mémoire après le génocide.

⁶⁰ Perréand C, « Afghanistan : Ne pas briser le vase deux fois » in *Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel* no 6 sept -octobre 2005 p 46.

permis par exemple, la naissance des chaînes thématiques, de même qu'une intense activité au sein des services de communication des archives⁶¹.

En plus des ces intérêts pour la diversité culturelle et le développement humain en général, des avancées en matière de nouvelles technologies de communication offrent « un tournant historique » aux archives audiovisuelles que peuvent aspirer à « une nouvelle vie » grâce à la numérisation.

I.2. Les spécificités des archives audiovisuelles.

Les archives audiovisuelles sont des archives récentes essentiellement liées à des évolutions technologiques de leur temps dont elles sont à la fois les « témoins et les victimes.»⁶²

De part leur nature, les archives audiovisuelles se caractérisent par une grande diversité de support,

Une évolution rapide de ces supports,

La multiplicité des formats et standards d'enregistrement et

L'obsolescence rapide des moyens de lecture.

A cela, il faut ajouter que ces archives bien que récentes posent des problèmes de conservation et sont en grande partie en danger.

Dans notre analyse, nous faisons abstraction de tout ce qui touche le support film quasi inexistant dans les fonds d'archives de l'ORINFOR.

Ainsi, il sera essentiellement question de la nécessité de la sauvegarde des archives enregistrées sur support analogique qui constituent l'essentiel des fonds de l'ORINFOR, ainsi que des supports vidéo et des supports audio.

I.2.1 Les supports vidéo

D'une manière générale, le support principal est la bande magnétique en acétate ou polyester avec une couche d'oxyde magnétique, ainsi que des additifs qui sont des liants ou des lubrifiants. Au Rwanda plus précisément à la Télévision Rwandaise, on y retrouve principalement le format Betacam Sp ainsi que, très récemment, une

⁶¹ Selon un rapport de l'Union Européenne, La *RAI* estime que grâce à la numérisation, la demande en archives dans ses services a augmenté de 85%. Cfr REDING Viviane. Le contenu culturel en Europe : Les défis conjoints de la numérisation, de l'accès et de la préservation. Luxembourg. Le 21 juin 2005

⁶² L'essentiel du contenu nous provient du cours préparé par Jean Varra : Communiquer et sauvegarder les archives audiovisuelles avril 2006.

production de plus en plus importante des dvcam. A cela, il faut ajouter plus de 200 cassettes format U-matic qui datent d'avant 1994.

Figure 8 : Les supports vidéo à la Tvr



Cassettes analogiques U.matic. Cassettes Beta Sp Lecteur BetaSP

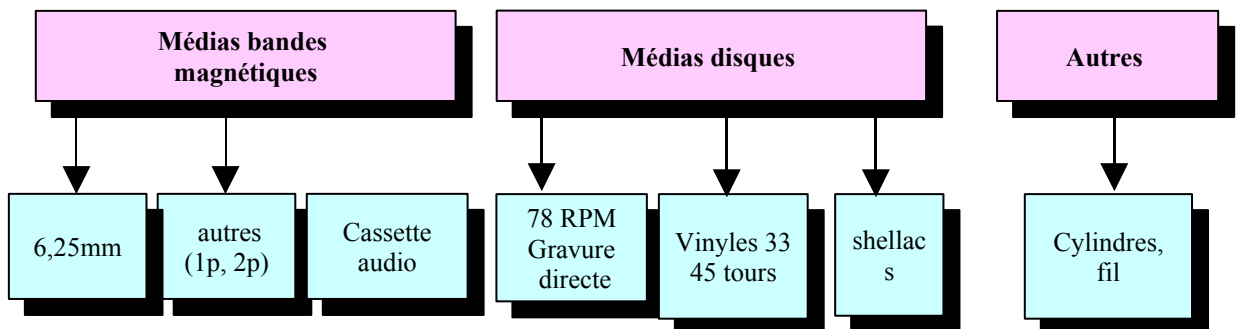
Source : Photos Ina Formation

Tous les supports vidéo analogiques anciens posent des problèmes de conservation. En effet, on note des problèmes mécaniques liés à la déformation du support de base, aux décrochements des collants mécaniques et aux encrassements de tête de lecture. En plus, l'obsolescence des moyens de lecture contribue à renforcer une menace de plus en plus évidente de perte des archives audiovisuelles.

I.2.2 Les supports audio

Les supports audio analogiques en archives sont classés en trois catégories :

Figure 9 : Les supports audio



Source : Ina formation

Les médias bandes magnétiques restent toujours utilisés au sein de la Radio Rwanda. Par contre, les disques vnyiles sont stockés sans utilisation par manque de matériel de relecture. Il faut préciser que « *Cette classification se rapporte à la technique d'enregistrement et ses caractéristiques physiques et mécaniques. Les produits de chaque classe sont variés et présentent des comportements et des dégradations diverses dans le temps, en fonction de leur fabrication et de leur composition* »⁶³

Quant aux supports audio numériques, on remarque une production de plus en plus croissante des DAT ainsi que des CD-DA. Comme pour les supports analogiques, les supports numériques sont aussi sous la menace de dégradation en fonction de leur fabrication et de leur composition.

Ainsi, la nature même de ces supports audiovisuels requiert un minimum de bonne pratique de conservation car « *Il est clairement établi que conserver les supports originaux dans de bonnes conditions s'avère toujours moins coûteux que de devoir les restaurer* ». ⁶⁴Mais, au-delà de la composition physique et chimique des supports, c'est le contenu des archives, par leur valeur, qui peut justifier l'opportunité de mettre en place des stratégies pour leur sauvegarde.

I.3 L'apport des nouvelles technologies d'information et des communications

Ici, il s'agit principalement de la numérisation qui ,pour le moment, est présentée comme « une solution aux problèmes de sauvegarde et de communication des documents »⁶⁵.L'expérience de pays africains ayant amorcé ce processus de numérisation prouve que malgré l'insuffisance d'infrastructures et des moyens techniques et financiers, les chaînes de Radio et de télévision africaines, prennent de plus en plus conscience de cette nouvelle donne qu'est l'apport de la numérisation dans la perspectives d'assurer la durée de vies des archives.

Il s'agit de la Télévision Nationale algérienne(ENTV), la Nigeria Television Authority, Office de Radio diffusion Télévision du Mali(ORTM), la Ghana Broadcasting Corporation(GBC), la Radio Télévision du Burkina(RTB), la Télévision

⁶³ Varra. J., *opcit.*

⁶⁴ Varra.J., *opcit.*

⁶⁵ Guillaume Fraissard, « avant-propos » in Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel.Archives : les enjeux de la mémoire audiovisuelle, no6 sept-octobre 2005, p. 3.

Mozambicaine(TVM) qui ont pris l'initiative de numérisation ainsi que d'autres, tel que le Djibouti qui sont au stade d'évaluation d'état des lieux⁶⁶.

Ces exemples renforcent notre sentiment et notre conviction que la numérisation des archives de l'ORINFOR constitue un préalable pour tout projet visant la sauvegarde et la valorisation du patrimoine audiovisuel du Rwanda.

Tout au long de ce chapitre, on aura compris que les archives audiovisuelles, avec le temps ont acquis une valeur patrimoniale liée à leur intérêt historique, culturel, social et économique. Elles constituent donc une part importante de la mémoire contemporaine.

A l'ère du numérique, des solutions technologiques sont possibles notamment pour les pays en voie de développement comme le Rwanda afin « de restituer à la postérité l'accès à leur histoire, leur mémoire commune ». C'est un enjeu majeur dans le contexte actuel de la promotion de la diversité culturelle. Il est donc légitime de réfléchir sur les stratégies de sauvegarde du patrimoine audiovisuel du Rwanda.

⁶⁶ L'état d'avancement des projets de sauvegarde et de numérisation en Afrique a été présenté par l'URTNA au sommet mondial sur la société de l'information de Tunis du 15 au 18 novembre 2005, de même que les études de cas et les retours d'expérience de la numérisation en Afrique ont fait l'objet des débats lors des premières journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles à Rabat du 19 au 21 juin 2006.

CHAP II : LES STRATÉGIES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL DU RWANDA

L'historique des médias au Rwanda analysé au premier chapitre montre que l'ORINFOR est le principal détenteur des archives audiovisuelles du Rwanda. En même temps, nous avons constaté que pour des raisons diverses, la bonne gestion des archives ne fait pas partie des soucis premiers des diffuseurs regroupés au sein de l'ORINFOR qui sont la Radio Rwanda et la Télévision Rwandaise. Par ailleurs, depuis les années 1990, le paysage médiatique rwandais a connu des mutations profondes et la libéralisation médiatique a élargi son champ d'application. Dans ce contexte, nous pensons que les stratégies doivent être appréhendées sous deux aspects.

Le premier aspect « sectoriel » viserait à redynamiser les services d'archivage de l'ORINFOR par un véritable Plan de sauvegarde. Le deuxième aspect est plus global et se présente comme un projet de création d'un centre d'archives audiovisuelles du Rwanda.

II.1 Nécessité d'un plan de sauvegarde et de numérisation

Sous ce point, nous essayons de montrer la pertinence d'établir un plan de sauvegarde des archives de l'Office Rwandais de l'information. En effet, la gestion des archives audiovisuelles à l'ère du numérique requiert la combinaison de trois objectifs :

- Mettre en place un système de conservation des originaux
- Mettre en place un système de sauvegarde, c'est-à-dire le transfert des originaux analogiques vers les nouveaux supports numériques
- Et mettre en place des systèmes d'accès et de mise à disposition aux utilisateurs des archives numérisées.

Cependant, ces trois objectifs sont l'aboutissement de tout un processus d'un plan de sauvegarde et de numérisation. Nous présentons ici les préalables⁶⁷ du plan de sauvegarde tout en essayant de mettre en évidence les rubriques qui cadrent avec les caractéristiques des archives de l'ORINFOR. Il s'agit notamment de la pertinence de la connaissance des fonds, et des moyens matériels et humains de mise en application, avec en amont, l'opération de numérisation proprement dite.

⁶⁷ Les conditions d'élaboration d'un plan de sauvegarde ont été abordées lors des cours en formation continue déjà évoquée, organisée par l'Université Senghor en collaboration avec l'INA.

II.1.1 La connaissance des fonds

La connaissance des fonds d'archives constitue l'élément clé du plan de sauvegarde, car c'est un passage obligé pour définir les objectifs de la sauvegarde. Une évaluation s'impose pour définir l'unité de mesure, établir les inventaires physiques, connaître l'état physique des fonds et établir les critères de priorité en rapport avec le contenu et les techniques.

La définition d'une unité de mesure

Les fonds d'archives se mesurent à partir de plusieurs unités : nombre d'unités documentaires, de programme, nombre de mètres linéaires, nombre d'heures etc. Ce dernier critère, qui du reste est le choix de l'INA nous paraît plus logique pour une estimation des coûts des opérations à mener et sera complétée par les inventaires physiques. Ce choix permet à la fois de chiffrer la restauration et de quantifier les collections.

Etablissement des inventaires physiques.

La cartographie des fonds est élément important qui dresse une certaine distinction en tenant compte du contenu, des matériels et de la typologie et du volume des contenus.

Pour les archives de l'ORINFOR, l'intérêt de cet inventaire se focalisera sur l'aspect quantitatif d'autant plus que la quasi-totalité des archives sont sur des supports uniques : la bande magnétique à la Radio Rwanda et le Betacam Sp pour la Télévision Rwandaise. Cette analyse aboutira en même temps à apprécier l'état physique des fonds.

Connaissance de l'état physique des fonds

Cette connaissance est une donnée principale qui permet de définir avec exactitude les opérations à effectuer sur les fonds. L'état de dégradation plus ou moins avancé étant un des critères de priorités pour la sauvegarde.

La définition des critères des priorités

L'opération de sauvegarde des archives audiovisuelles exige des moyens énormes⁶⁸. De même

« La dimension patrimoniale des archives s'oppose à la mise en place d'une politique de sélection dans le contexte de sauvegarde ; comment en effet décider et en fonction de

⁶⁸ La numérisation d'une heure de film coûte à l'Ina 4000 euro, une heure de vidéo autour de 300 euro, voir interview, Emmanuel Hoog sur le journal du net, propos recueillis par Emile Leveque

quel(s) critère(s) que tel ou tel objet ne fera pas l'objet d'une conservation patrimoniale ? »⁶⁹

Face à ce dilemme, la tendance est à la définition des priorités et non à la sélection⁷⁰. Ainsi, pour le cas du Plan de Sauvegarde et de Numérisation (PSN) de l'INA cette rubrique conduit à la définition des priorités qui conjuguent des critères techniques (état de dégradation, fragilisation des outils de lecture) et des critères de valeur patrimoniale.

Pour les archives de l'ORINFOR, nous pensons également que le contexte socio-historique de la diffusion des documents est un critère prioritaire fondamental de même que la rareté, la dimension artistique et la valeur d'usage pour les publics des chercheurs et autres professionnels.

La définition de ces priorités a pour objectif d'établir une typologie par genre de document. Pour le cas du Rwanda, un intérêt particulier doit être porté sur l'ancienneté des archives et l'importance historique. Nous pensons ici par exemple aux débats politiques qui ont précédé l'accession du Rwanda à l'indépendance, les grands événements sociopolitiques des années 60-70 ainsi que la période de la guerre et du génocide (1990-1994).

Au-delà de la connaissance des fonds, le plan de sauvegarde doit tenir compte des forces humaines et techniques disponibles.

II .1.2 .Mesurer les forces humaines et techniques.

S'il est vrai que tout plan de sauvegarde doit tenir compte de certains préalables que nous avons développés, il est aussi vrai que sa mise en place exige un minimum de compétence en terme de ressources humaines et techniques.

Les forces humaines

Il n'est guère question de revenir sur les facteurs liés à l'inexistence d'une culture de conservation et le manque de professionnalisme et de formation en matière de gestion des archives audiovisuelles à l'ORINFOR, de même que les limites liées aux moyens techniques et financiers. Le plan de sauvegarde devrait en tenir compte et, pour

⁶⁹ Raynal Michel, la conservation et la sauvegarde des archives de la radio télévision française, *in nouvelles stratégies pour la conservation des mémoires : limites et enjeux*. Alexandrie.20-24 novembre 2005.

⁷⁰ La sélection peut revêtir plusieurs formes selon les objectifs visés et les moyens dont on dispose, ainsi elle peut être : naturelle, économique, technique, juridique, politique, par le marché ou intellectuelle, voir Hoog E, « Faut-il tout garder ? » *in Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel* op cit, p 65.

certaines compétences, faire appel aux prestataires externes spécialisés. C'est cette approche qui permettra de définir et évaluer les forces de travail disponibles en interne et en externe et par conséquent définir le coût des opérations à mener sur les supports. A l'arrivée, le plan doit donner les réponses sur les techniques de sauvegarde et de valorisation des archives.

Pour le moment, d'aucuns considèrent la numérisation avec ses nombreux enjeux comme une réponse à la problématique de la sauvegarde des archives audiovisuelles. Ainsi nous, estimons que la numérisation des archives de l'ORINFOR doit constituer l'objectif principal du Plan de sauvegarde.

II.1.3 Les enjeux de la numérisation des archives de l'ORINFOR.

En plus des solutions techniques que propose la numérisation, il ne faut pas occulter les enjeux culturels et commerciaux qui la sous-tendent et parfois la justifient.

II.1.3.1. Les solutions techniques de la numérisation

Par numérisation des archives, on comprendra tout simplement la transformation des instruments analogiques en instruments numériques. Le grand apport du numérique dans l'archivage audiovisuel est qu'il permet la migration ou les enregistrements sans perdre la qualité de l'originale de même qu'il facilite l'accès au document par la multiplication des formats de distribution (cd, dvd, internet, tv). Force est de constater que l'utilisation du numérique est à la mode pour la production audiovisuelle à l'ORINFOR que cela soit à la télévision ou à la Radio. On a évoqué une production de plus en plus considérable des émissions sur Dvcam, DAT, et CD. Cependant cette « numérisation » n'affecte pas positivement la gestion des archives audiovisuelles puisque la régie étant analogique, c'est sous cette forme que restent conservées mêmes les productions récentes.

Il est vrai que le processus de numérisation des archives requiert des moyens financiers considérables. Cependant, il est aussi possible de dresser un plan de numérisation adapté aux réalités socio-économiques des pays du Sud. En témoignent les débuts de la numérisation des archives audiovisuelles dans les pays comme le Niger, le Mali, le Burkina Faso, les îles Maurice⁷¹...

⁷¹ Le CIRTEF, avec le financement de l'OIF, s'est engagé depuis 2004 à l'installation d'un logiciel (AIME XP) de gestion des archives dans plusieurs pays africains, les retours d'expérience ont été présentés à Rabat, voir rapport en annexe.

Nous estimons que, avec une certaine sensibilisation des politiques et l'apport de la coopération bilatérale et multilatérale, l'ORINFOR peut profiter des apports technologiques de la numérisation et par-là valoriser les aspects culturels ses archives.

II.1.3.2 .Les enjeux culturels de la numérisation

A l'heure de la mondialisation, la numérisation est présentée non plus comme un vœu pieux pour les pays en voie de développement, mais plutôt comme une opportunité de réduire la fameuse « fracture numérique ». Elle est donc un outil idéal pour promouvoir les valeurs des identités culturelles et des diversités culturelles. Ici le rôle des médias du sud, tel que la Radio Rwanda et la télévision Rwandaise est déterminant pour rendre accessibles les valeurs socioculturelles du Rwanda dans le concert des nations. La numérisation se présente pour le moment comme une opportunité à ne pas rater dans le cadre de la diversité culturelle car *« Il n' y a pas de contradiction, à terme, entre l'inévitable mondialisation et l'affirmation des cultures à travers des médias ouverts. A condition (...) que toutes les cultures, dans leur diversité, investissent largement les nouveaux réseaux, en s'opposant à la colonisation de ces nouveaux espaces par une seule langue et une seule inspiration⁷². »*

L'Office Rwandais de l'Information en tant que principal détenteur des archives audiovisuelles du pays doit être sensibilisé dans ce sens pour que la culture rwandaise s'ouvre à d'autres cultures dans le respect de la diversité et de l'identité culturelle. Cette approche est à approfondir d'autant plus qu'avec la numérisation, les usages des archives se sont multipliés et leurs retombées commerciales deviennent de plus en plus considérables.

II.1.3.3.Les enjeux commerciaux de la numérisation

Ces enjeux consistent en la capacité du numérique à rendre disponible les archives auprès d'un public aussi vaste que divers. En effet la numérisation a comme conséquence directe de faciliter la communication. Il en découle une diversification dans l'exploitation notamment par ; la diffusion, la production, la vente, l'édition et la mise à disposition des secteurs de l'éducation et de la recherche. A titre illustratif, signalons que grâce à la numérisation l'INA a développé trois méthodes d'accès aux

⁷² Bourges H. Communication à la neuvième université de la communication « mettre la mondialisation médiatique au service de la diversité culturelle.

collections numérisées pour trois publics distincts : les professionnels, le secteur éducation et recherche, et l'Offre Grand Public.

Il est évident que la numérisation des archives audiovisuelles de l'ORINFOR doit être un moyen et non une fin en soit de la gestion des archives audiovisuelles. En effet, la bonne gestion des ces archives requiert une structure vouée entièrement à cette cause de conservation patrimoniale mais qui doit disposer aussi des archives dont l'ORINFOR reste le principal détenteur. Nous concevons la numérisation des archives de l'ORINFOR comme un élément important, mais qui doit intégrer une approche plus systémique dans la quête d'une solution générale de la valorisation du patrimoine audiovisuel du Rwanda. Cette approche peut, éventuellement, être développée dans le cadre d'un centre national spécialisé dans la gestion du patrimoine audiovisuel.

II.2 Nécessité de la création d'un centre des archives audiovisuelles du Rwanda

L'idée d'installer un centre dédié aux archives audiovisuelles est sous-tendue par la combinaison de plusieurs facteurs. En plus des insuffisances en la matière chez le détenteur principal des ces archives, le nouveau paysage médiatique du Rwanda plaide pour une structure « délocalisée » de l'ORINFOR. De même, la nouvelle orientation de la politique nationale en matière de la culture et les initiatives internationales pour la sauvegarde et la numérisation des archives audiovisuelles créent des conditions favorables à la mise en place des structures vouées aux archives audiovisuelles. L'analyse de ces 4 facteurs nous permettra de comprendre en quelque sorte les missions et le rôle d'un tel centre.

II.2.1 Les limites de l'Office Rwandais de l'information

L'Office Rwandais de l'Information, à l'instar de la plupart des chaînes publiques africaines ne dispose pas de stratégies de valorisation des archives. Cela relève des missions lui assigné qui concernent essentiellement la diffusion et non la conservation. Il en découle une série de conséquences que nous avons déjà évoquées et qu'on peut résumer en deux points essentiels :

L'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité,
et l'insuffisance des infrastructures, des structures et des équipements pour l'archivage à la Radio Rwanda et à la Télévision Rwandaise.

Ainsi, par sa vocation de gérer les médias publics, l'ORINFOR affiche des limites dans la conservation des archives audiovisuelles d'autant plus que ce volet conservation

n'entre pas dans ses priorités. Toujours est-il que la production audiovisuelle s'accélère à l'ORINFOR comme dans les nouveaux médias privés, et que la conservation des archives devrait être structurée enfin d'en tirer le maximum de profit.

II.2.2 Le nouveau paysage audiovisuel

On rappelle ici que le nouveau paysage rwandais est le résultat de la loi sur la libéralisation des médias de 2003. Depuis, plus d'une dizaine de chaînes de radios privées émettent en modulation de fréquence avec des programmes variés mais sans stratégies de conservation définie⁷³. C'est dire que l'ORINFOR n'a plus le monopole des archives audiovisuelles. Par conséquent, il est urgent de penser à une structure qui puisse permettre la conservation et la valorisation des archives audiovisuelles dans ce nouveau cadre de pluralisme médiatique pour leur valeur patrimoniale. Cet objectif pouvant, par ailleurs, s'intégrer dans la nouvelle politique nationale culturelle.

II.2.3 La politique nationale culturelle⁷⁴

Les grandes lignes directrices de la politique nationale culturelle nous intéressent à plusieurs égards. En effet, pour la première fois de son histoire, le Rwanda vient de disposer d'un document sur les actions à mener pour la promotion culturelle. Il s'agit donc d'une volonté politique manifeste qui encourage les initiatives des projets culturels, car, désormais, et compte tenu du contexte socio-économique « *Les produits culturels rwandais, longtemps utilisés simplement comme instruments de propagande, peuvent être rentabilisés et générer des richesses, notamment en permettant la création des industries culturelles. En plus, les œuvres culturelles peuvent servir à recoudre le tissu social rwandais profondément déchiré par les méfaits du génocide* »⁷⁵

Nous constatons donc que la politique nationale culturelle est un outil précieux pour penser à une structure spécialisée de gestion des archives audiovisuelles. En effet, le

⁷³ La quasi-totalité n'ont pas encore un service d'archivage et conserve leur production sur les DAT, un support jugé « fragile » et inadéquat pour la conservation.

⁷⁴ Il s'agit des orientations du ministère de la jeunesse, des sports et culture qui s'intègrent dans les préoccupations du gouvernement d'ici à l'horizon 2020 et la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP) et la stratégie nationale d'investissement (SNI). Cette vision est contenu dans un document de référence intitulé « vision 2020 » dans lequel le gouvernement poursuit les objectifs suivants :

- Stimuler la croissance à travers le pays
- Créer des richesses et favoriser les investissements au Rwanda
- Assurer la cohésion sociale et le développement humain durable
- Réduire la pauvreté de la population par la promotion d'une culture, non seulement de consommateurs des biens et services, mais aussi et surtout de producteurs de biens et services.

⁷⁵ MIJESPOC. La politique nationale culturelle. Kigali, 2006

souci de rentabiliser les produits culturels, en même temps les mettre au service de la collectivité constitue la principale raison d'être de tout projet de centre d'archivage audiovisuel.⁷⁶

II.2.4. Le contexte international

Aujourd'hui, la communauté internationale est mobilisée pour la sauvegarde des archives audiovisuelles. En effet, l'Unesco estime que plus de 80% de la mémoire audiovisuelle mondiale est en danger et que cette mémoire risque de disparaître d'ici une dizaine d'années si rien n'est fait pour la sauvegarder. Il s'agit donc d'une véritable course contre une « amnésie irrémédiable de la mémoire »

Dans le même ordre d'idées, l'ex-Président sénégalais Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, considère que « *La sauvegarde des archives de radio et de télévision est un enjeu mondial. Cette mémoire audiovisuelle accumulée au cours de soixante ans d'histoire de la radio et cinquante ans d'histoire de la télévision est devenu un élément majeur du patrimoine culturel de l'humanité.* »⁷⁷

De cette prise de conscience mondiale, il résulte des propositions de solutions à la problématique de la sauvegarde des archives audiovisuelles sous forme de projets soit nationaux, régionaux ou dans le cadre de la coopération multilatérale que le Rwanda pourrait initier pour sauvegarder et valoriser sa mémoire audiovisuelle. A titre illustratif, nous citons le programme « Mémoire du monde de l'Unesco » qui a pour but de conserver et promouvoir le patrimoine documentaire, le projet « AIME » du CIRTEF et de l'OIF pour la numérisation des archives des télévisions francophones et le Plan Images Archives du Ministère français des affaires étrangères centré sur la sauvegarde et la valorisation des patrimoines cinématographiques, audiovisuels et photographiques les plus menacés.⁷⁸

Ainsi, les insuffisances de l'ORINFOR et des nouveaux médias privés à gérer leurs archives, la prise de conscience nationale manifeste de revaloriser les produits culturels

⁷⁶ En effet à partir des archives numérisées l'INA par exemple développe toute une chaîne d'activités de formation, d'ingénierie pédagogique, de vente d'images et des sons, de recherche création et rayonnement culturel.

⁷⁷ Discours d'Abdou Diouf à l'ouverture de la 27^{ème} conférence annuelle de la Fédération Internationale des Archives de Télévision du 15 au 19 octobre 2004 à Paris, cité par Chabi, op.cit p.1

⁷⁸ Certains de ces projets et initiatives d'envergure internationale ont été présentés dans Les nouveaux dossiers de l'INA, no 6 de sept- octobre 2005, nous avons eu également à suivre les présentations de tous ces projets lors journées panafricaines pour la sauvegarde des archives audiovisuelles .

et la volonté internationale de sauvegarder le patrimoine audiovisuel du siècle dernier constituent des facteurs dont la multiplication justifie la pertinence d'un projet de création d'un centre des archives audiovisuelles du Rwanda.

CHAPITRE III. DESCRIPTIF D'UN PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE GESTION DES ARCHIVES AUDIOVISUELLES DU RWANDA

Le présent chapitre propose la solution adéquate de la gestion des archives audiovisuelles du Rwanda dans le contexte tant interne qu'externe actuel.

En effet, sur le plan national, plus de 40 ans après le recouvrement de son indépendance⁷⁹ et plus de 12 ans après le génocide de 1994, le Rwanda semble à la recherche des ses valeurs traditionnelles positives. Dans cette logique et dans l'esprit des orientations générales de la vision 2020, on note que « *Les valeurs positives de la culture rwandaise, qui a été fortement sapée au cours du siècle dernier, doivent être réhabilitées, adaptées au contexte du moment, fécondées par des apports positifs des religions et de la science, promues et enseignées dès le bas âge et à tous les niveaux* ». ⁸⁰

C'est donc tout un travail de reconstruction de la mémoire collective par la conservation, la préservation, la lutte contre l'oubli et de création qui s'impose pour restituer, autant que possible, l'histoire et les valeurs culturelles du Rwanda aux générations futures. Par leur contribution comme une des sources de l'Histoire⁸¹, on comprend alors l'importance des témoignages des sons et images comme outil indispensable pour aider à la réalisation de la nouvelle politique culturelle du Rwanda.

De même le contexte international de ce projet est porteur. Nous ne reviendrons pas sur les nouvelles solutions technologiques facilitant la sauvegarde et la communication, ni sur la prise de conscience générale de la valeur patrimoniale des archives audiovisuelles. Cependant nous avons tenu à appuyer notre proposition sur une certaine volonté manifeste de la coopération internationale à encourager le transfert des technologies vers les pays du Sud dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle. La création récente⁸² d'un centre de ressources audiovisuelles au Cambodge

⁷⁹ Avec la conférence de Berlin sur le partage des colonies africaines en 1884, le Rwanda, tout comme l'Ouganda et le Burundi, feront partie de l'Afrique Orientale allemande. En 1916, les Belges, à la suite de la défaite des Allemands à la première Guerre Mondiale, vont poursuivre la colonisation du Rwanda, jusqu' au recouvrement l'indépendance qui intervient le 01 juillet 1962.

⁸⁰ MIJESPOC.op.cit, p 14.

⁸¹ D'aucuns estiment que « aujourd'hui la confrontation entre sources écrites et sources orales et visuelles permet d'apporter un nouveau regard sur l'histoire, d'en apercevoir l'envers ». Voir Marc Ferro : Un nouveau regard sur l'Histoire in Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel, no 6, sept- octobre, 2005, p 40

⁸² Le centre a été officiellement inauguré en novembre 2006, il constitue un projet pilote dans le cadre du Projet Plan Images du MAE.Ce projet nous a donc servi pour la forme, puisqu'il est présenté comme un vad mecum de projet éligible dans le cadre du projet « Plan Images », et pour le fonds car il s'agit d'un projet d'un pays du Sud et dont le devoir de mémoire fait partie des grandes préoccupations comme au Rwanda.

illustre parfaitement cet esprit et nous a aidé à présenter les grandes lignes⁸³ d'un projet audiovisuel éligible dans le cadre de la coopération internationale.

III.1. Le porteur du projet

Le centre que nous proposons est une structure que se veut fédératrice de toutes les initiatives de production audiovisuelle du Rwanda. Il sera installé à Kigali, capitale du Rwanda et il est appelé à combler les lacunes classiques des diffuseurs tout en proposant des méthodes appropriées pour la gestion des archives audiovisuelles dans le contexte mondial de la promotion de la diversité culturelle. Dans cette logique, les critères de neutralité et de légitimité sont déterminants pour travailler avec les diffuseurs et autres détenteurs des archives audiovisuelles. Pour assurer ces critères de légitimité et de neutralité, nous proposons une entité publique placée sous tutelle inter ministérielle⁸⁴, les missions du centre devant être spécifiées pour renforcer ces critères vis-à-vis de tous les partenaires.

III.2 Les missions

D'une manière générale, le centre que nous proposons devrait apporter une contribution dans la nouvelle orientation de la politique culturelle nationale .En effet cette nouvelle politique culturelle part du constat que *« depuis plus de dix ans l'Etat rwandais s'attelle à ressouder l'unité nationale à travers des programmes de rééducation des citoyens aux valeurs morales de la culture rwandaise, telles que la coexistence pacifique ,la tolérance, le pardon, la réconciliation, la solidarité, le respect de la vie d'autrui et le patriotisme. »*⁸⁵

Le centre devra intégrer les préoccupations de la société vis-à-vis de la problématique du devoir de mémoire, mais aussi servir d'outil à la politique nationale culturelle par la sauvegarde des archives audiovisuelles et de leur accessibilité.

⁸³ Il s'agit surtout de présenter la faisabilité du projet compte tenu de sa mission et des partenaires potentiels.

⁸⁴ Deux ministères peuvent « initier » le projet, La Primature ou est rattaché le ministre en charge de l'information qui contrôle les médias, notamment l'Orinfor, Le ministère de la Jeunesse, des Sports et cultures qui dispose d'un grand chantier de construction de la bibliothèque nationale et du service des archives nationales.

⁸⁵ MIJESPOC. , op. cit, p. 20.

III.2.1.Reconstituer les sources audiovisuelles de l’Histoire du Rwanda

Le centre devra inscrire dans ses priorités la reconstruction de la mémoire collective. Il s’efforcera d’identifier d’abord tous les détenteurs des archives audiovisuelles du Rwanda. En effet, il faudra une liste aussi exhaustive que possible, en tenant compte des sources d’archives tant publiques que privées qui se trouvent, non seulement au Rwanda, mais aussi à l’étranger.

Une fois identifiées, les archives seront sélectionnées pour leur valeur culturelle et historique pour faire l’objet d’une collecte systématique compatible avec une numérisation et une éventuelle restauration en aval. Ainsi par cette mission de reconstituer les sources de la mémoire collective, le centre se présente comme un lieu de mémoire avec comme objectifs :

- de regrouper et de mettre à la disposition du Rwanda, les archives éparpillées à travers le monde (surtout les images et sons sur le génocide de 1994 et les archives de la période coloniale)
- de permettre, par la création et la communication, un retour aux valeurs culturelles positives du Rwanda
- de contribuer, par la numérisation, à la présence de la culture rwandaise dans le concert des nations et par conséquent participer à la promotion de la diversité culturelle.

III.2.2. Gérer les collections d’archives

Le centre devra être spécialisé dans la gestion des archives audiovisuelles qui constitueront son « champ d’application matériel ». Il s’agira donc d’un centre techniquement et financièrement capable de résoudre les problèmes majeurs d’insuffisance liés à la documentation et l’indexation des archives. Le centre devra posséder une base de données régulièrement mises à jour, de même qu’un personnel spécialisé et bien formé. Cette gestion sera la marque du centre et facilitera l’accès aux différents usagers.

III.2.3. Mettre les archives au service des usagers

Selon la catégorie des usagers, le centre devra être à mesure d’orienter le public et d’initier des activités pédagogiques. Pour le public en général on peut penser à des projections gratuites en salle ou à la mise en place de structure de consultation individuelle sur des postes informatiques ainsi que l’édition des supports d’archives, la

mise en ligne des corpus d'archives ainsi que des expositions permanentes ou temporaires. Par ailleurs un accueil spécialisé devra être organisé pour les professionnels des médias, ainsi que des colloques et des conférences autour des documents d'archives pour les étudiants et les universitaires.

III.2.4. Donner des formations en métiers de l'audiovisuel

De part ses activités et ses compétences, le centre que nous proposons devra inscrire dans ses missions le volet formation. Il s'agira de combler une des lacunes caractéristiques du paysage médiatique du Rwanda. En effet, le manque de professionnalisme est souvent présenté comme véritable frein au développement des métiers de l'audiovisuel. Ce volet formation aura pour objectif la transmission des compétences techniques. Par cette formation le centre se placera comme une alternative, à la « défection » des lauréats de l'Ecole de Journalisme et de communication de l'Université du Rwanda, qui sont sollicités par les grandes compagnies et entreprises de commerce au détriment des médias. Ainsi des experts nationaux et internationaux seront associés pour élaborer des modules en métiers de l'audiovisuel (techniques de production, documentation audiovisuelle, conception et réalisation, management et gestion de production.....)

En aval, cette formation devrait encourager la créativité et la production des documentaires à caractère patrimonial, en travaillant notamment sur l'aspect immatériel de la culture rwandaise. De ce fait, le centre s'engage non seulement dans la transmission, mais aussi dans la création de la culture de l'avenir.

III.3. Les partenaires du projet

D'emblée, il faut souligner que le centre ne se substitue pas aux détenteurs potentiels des archives du Rwanda. Il présente plutôt un cadre de gestion professionnelle de ces archives pour leur assurer la sauvegarde et la transmission. Le centre devra donc s'appuyer sur un partenariat fort tant chez les détenteurs que chez les institutions internationales d'archivages, de même qu'il devra avoir des partenaires financiers susceptibles de soutenir un tel projet.

III.3.1. Institutions et détenteurs d'archives locaux

Le centre de gestion des archives audiovisuelles du Rwanda est placé sous tutelle interministérielle.

- Trois ministères peuvent être impliqués pour définir les termes de références des contrats d'objectivité avec le centre. Il s'agit de la Primature qui a la gestion des médias dans ses attributions, du ministère de l'éducation nationale pour initier des programmes audiovisuels pédagogiques et du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture pour marquer le soutien à la production et à la création audiovisuelle patrimoniale. Ce partenariat avec les autorités devra être matérialisé par un appui logistique et matériel (bâtiment, personnel, matériel...).

Mais il s'agit aussi d'un partenariat institutionnel qui consolide la légitimité du centre auprès des autres partenaires notamment les institutions qui, de près ou de loin interviennent dans la promotion culturelle.

- Les institutions spécialisées comme, le Musée national, l'Institut de recherche scientifique et de technologie ainsi que les universités pourront, elles aussi définir un cadre de coopération et d'échanges avec le centre.
- Quant aux détenteurs locaux d'archives, le centre devra disposer des outils leur permettant de signer des conventions pour la conservation et l'exploitation de ces archives. Les diffuseurs, notamment l'ORINFOR, les maisons de productions, les ONG seront des partenaires de premier ordre pour le centre.

L'ORINFOR dispose de la quasi-totalité des archives audiovisuelles du Rwanda. Il est un partenaire privilégié et incontournable pour doter le centre des collections importantes.

Pour les autres diffuseurs privés et les maisons de production cinématographique, un partenariat basé sur un dépôt volontaire devrait être amorcé afin d'assurer surtout la sauvegarde des archives.

Quant aux ONG, il s'agit principalement des organismes qui ont inscrit la collecte des témoignages sur le génocide dans leurs activités. Le centre pourra donc récupérer les documentaires sur le génocide, de même qu'il pourra initier de co-production. L'exemple du partenariat entre L'INA et la Fondation pour la mémoire de la Shoah visant à collecter, d'une façon systématique, les derniers témoignages du génocide des juifs nous a semblé très instructif sur le rôle d'un tel centre dans la construction de la mémoire pour les générations futures.

III.3.2. Les institutions d'archivage étrangères

Le centre de gestion des archives audiovisuelles du Rwanda aura, entre autres tâches, la collecte. Cela suppose un partenariat avec des institutions d'archivages étrangers qui disposent des archives sur le Rwanda. Nous pensons à des institutions spécialisées ou qui ont développé cette culture de conservation des archives de même que les autres sources potentielles d'images sur le Rwanda.

- L'INA dispose d'un fonds important sur le Rwanda, sans faire l'inventaire exhaustif, nous avons dénombré plus de 3000 éléments sur le Rwanda.

Il s'agit souvent des éléments d'actualité ou des magazines sur tel ou tel autre domaine⁸⁶.

- La RTBF est également en possession d'un fonds intéressant sur le Rwanda, surtout sur la période coloniale. Il s'agit d'un patrimoine commun important pour la compréhension de l'histoire du Rwanda, et qui peut être restitué.
- Le TPIR, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, est pour nous un partenaire important. Les procès sur le génocide des tutsi qui se déroulent en Tanzanie ont un intérêt historique sans précédent non seulement pour le Rwanda, mais aussi pour l'humanité.

D'une manière générale ces institutions d'archivages apporteraient leur contribution dans la collecte, l'expertise et la formation au centre. Il convient de souligner que dans le domaine du patrimoine audiovisuel, le problème crucial de la « restitution » des biens culturels se pose avec moins de difficultés puisque avec la révolution du numérique la copie est aisée à faire et de qualité identique à l'original.

III.3.3 Les partenaires régionaux et multilatéraux

⁸⁶ Il est intéressant de voir cette variété des reportages : autant il y a des images politiques du Rwanda colonial et post colonial, autant on trouve des sujets d'actualités culturelles, sportives et touristiques sur le Rwanda.

Les problèmes de l'obsolescence et de la dégradation des supports audiovisuels sont communs, aux pays du Sud. Nous pensons que dans ce contexte des actions communes peuvent être menées pour initier un partenariat régional pour la protection et la conservation des images et sons. Le centre de Kigali pourrait jouer un rôle précurseur dans ce domaine.

Ces initiatives⁸⁷ peuvent s'orienter vers les pays de la CEPGL, la Communauté Economique des Pays des Grand Lacs qui regroupe le Burundi, le Rwanda et la RDC ou même vers le East African Community (Uganda, Tanzanie, Kenya) au sein de laquelle le Rwanda a adhéré en 2006. Quant aux partenaires multilatéraux, force est de constater que le centre pourra compter sur les opportunités de certains organismes qui ont inscrit dans leurs activités le soutien et la promotion de la production et la conservation audiovisuelle dans les pays du Sud. Ainsi

- L'UNESCO doit être contacté pour que le centre profite de ses programmes « Mémoire du Monde » et « Information Pour Tous » pour conserver et promouvoir le patrimoine documentaire du Rwanda.
- L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est également un partenaire financier potentiel pour le Rwanda en général et le Centre en particulier. En effet deux programmes de l'OIF nous semblent indiqués pour un partenariat financier. Il s'agit du « Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud » et « la Bourse francophone de promotion internationale d'un film du Sud ».
- Le Conseil International de RadioTélévisions d'Expression Française(CIRTEF), dont l'ORINFOR est membre, constitue un partenaire privilégié pour le Centre. En effet, le CIRTEF intervient non seulement dans la production, mais aussi dans la conservation des archives audiovisuelles et ce par le déploiement d'un logiciel dédié au traitement des archives audiovisuelles⁸⁸. L'implantation d'un tel logiciel pourra permettre la gestion des acquisitions d'émissions conservées sur des supports analogiques comme les productions de la TVR et Radio Rwanda.

⁸⁷ Des initiatives régionales pour la promotion du Patrimoine audiovisuel se profilent de plus en plus. C'est le cas du projet Capmed qui regroupe les télévisions publiques du pourtour méditerranéen et le Programme d'actions communes pour la production, la circulation et la conservation de l'image au sein des Etats membres de l'UEMOA.

⁸⁸ Grâce à un financement de l'OIF pour l'acquisition du matériel et sa configuration, l'installation du logiciel et la formation des personnels d'exploitation technique et documentaire, le CIRTEF assure le déploiement du projet AIME dans plusieurs pays.

III.3.4 Les partenaires privés

Le centre devra développer un rapport fort avec les partenaires privés qui interviennent dans le financement des projets audiovisuels à caractère patrimonial. Il s'agit essentiellement des fondations et les entreprises de matériel électroniques⁸⁹ :

- La fondation Thomson par exemple constitue un partenaire indiqué puisque, de part sa mission « *D'offrir les moyens humains, matériels, techniques et logistiques qui sont nécessaires à la préservation et à la mise en valeurs du patrimoine cinématographique, télévisuel et audiovisuel tant français que mondial* »⁹⁰ elle apporterait au Centre son savoir-faire en matière de conservation, de gestion et de diffusion des œuvres cinématographiques et télévisuelles pour des fins patrimoniales.
- Sony, la grande entreprise de matériel électronique s'est également engagée dans cette « course contre la montre » pour la sauvegarde des archives audiovisuelles. Pour le Centre, Il s'agira, d'un partenariat indispensable pour trouver des solutions techniques pour la restauration et la gestion des archives à l'ère du numérique notamment par le biais de « Sony Preservation Factory » qui se veut comme une initiative de préservation des archives et qui a pour but de veiller sur notre patrimoine audiovisuel.

Ce partenariat technique est indispensable pour la mise en place des méthodes appropriées pour la valorisation et la promotion du patrimoine audiovisuel du Rwanda.

III.4. Méthodes

D'une manière générale tout procédé de préservation devra tenir compte de trois facteurs principaux : l'obsolescence, la détérioration et la fragilité. Nous proposons

⁸⁹ Les deux cas que nous citons sont illustratifs pour avoir eu des entretiens avec leurs représentants.

⁹⁰ La fondation Thomson pour le patrimoine du cinéma et de la télévision été fondée en 2006, pour les détails voir le site de la fondation <http://www.thomson.net/FR/Home/Group/fondation-thomson>

donc des méthodes de conservation en insistant sur les enjeux de la numérisation et l'importance d'un cadre légal ou institutionnel pour la promotion et la protection du patrimoine audiovisuel du Rwanda.

III.4 .1. Les méthodes de sauvegarde

La gestion des archives audiovisuelles du Centre sera essentiellement basée sur :

- La constitution des fonds d'archives : Il s'agit de gérer en amont comme en aval la problématique des documents qui accompagnent les supports audiovisuels. Ceci passe par le contrôle des flux existants ou nouveaux. Pour les anciennes archives nous avons recommandé comme préalable un plan de sauvegarde et de numérisation des archives audiovisuelles de l'ORINFOR, c'est dans cette « opération » que doit se concevoir avec rigueur le travail des inventaires des supports et des contenus des archives. Pour les fonds entrants, c'est-à-dire issus de la production quotidienne, le Centre devra veiller à la mise en place des procédures spécifiques de collecte définissant les modalités et le rythme d'acquisition ainsi que les types de supports versés en tenant compte des incidences sur le traitement documentaire
- les procédures de traitement documentaire : Il s'agit essentiellement de l'alimentation d'une base de données par les notices documentaires des émissions ; la définition du format de la notice documentaire et celle du traitement documentaire en fonction du type de document : catalogage (information sur le titre, genre, date et chaînes de diffusion, etc...), indexation (analyse du contenu par des documentalistes pour description et apport de mots clés) ;
- La « thématization » et indexation des corpus : Grâce à une base de données d'exploitation des archives, le centre devra faciliter la recherche documentaire. En regroupant des documents par centres d'intérêt et en leur donnant des notices documentaires précises, le centre contribuera à la valorisation des archives audiovisuelles. En effet, les collections qui ne sont pas documentées avec des commentaires pertinents sont des collections totalement perdues, inexploitable ;
- La restauration. Les dégradations chimique et physique des supports exigent une certaine restauration préalable à la sauvegarde. Par ailleurs, dans l'optique de la diffusion, l'exigence de la qualité par les demandeurs pourra entraîner une

restauration des images et son avant la mise à disposition des documents. Le centre devra avoir des compétences pour assurer ce procédé ;

- La numérisation : Cette dernière concernera principalement les archives conservées sur des supports analogiques fragiles notamment les U-matic et les Betacam de la TVR. Il en est de même des archives qui seraient cédées en copies en provenance des pays étrangers.
- La migration : Conséquence directe de la numérisation, le procédé de la migration devra permettre le stockage hors ligne des archives sur des supports numériques jugés plus stables notamment le DVD. Le centre devra envisager une politique de migrations de ses archives pour faire face aux problèmes de l'obsolescence des matériels de lecture.
- La diffusion : Par ce procédé le centre contribuera à faire vivre ce patrimoine et le communiquer. La diffusion se fera par plusieurs canaux, notamment par des émissions à base d'archives sur les chaînes de radios et télévisions, des documentaires, des expositions lors des grands événements ou manifestations publiques, la production de disques, cd-rom et cassettes, sans oublier la mise en ligne des archives sur un site du centre. La diffusion des archives constitue une des priorités du centre. Cependant, elle doit se faire dans un cadre légal bien déterminé.

III.4.2. Respect et nécessité d'un cadre juridique.

Par la sensibilisation et l'implication de tous les partenaires du projet, le centre se dotera des moyens juridiques lui permettant d'enrichir ses fonds. L'appui institutionnel de l'Etat sera sollicité pour la mise en œuvre d'un cadre juridique pour donner la légitimité aux actions à mener. De même le Centre devra se placer dans la dynamique récente des réformes visant la valorisation du domaine culturel au Rwanda. Il faudra, pour le centre, de s'inscrire dans cette dynamique de respect des droits en définissant clairement les modalités d'acquisition et d'exploitation des archives. Le centre devra promouvoir également l'élaboration d'un cadre juridique spécifique des archives audiovisuelles pour prendre en compte les éventuelles préoccupations des « créateurs » notamment, les auteurs, les producteurs, les réalisateurs. Il s'agit donc d'assurer la transparence pour établir une confiance entre le centre et les détenteurs d'archives. A ce propos, il faut signaler que le Rwanda dispose d'une législation relative au droit d'auteur depuis 1983 et qu'il est Etat Partie de la Convention universelle de

Droit d'Auteur et protocoles additionnels signés à Paris en 1971. De même, depuis Mars 2006, un projet de loi portant protection de la propriété intellectuelle, initié par le ministère ayant le commerce dans ses attributions a été adopté en Conseil des Ministres, puis soumis au Parlement qui ne l'a pas encore adopté. Il s'agit donc des pistes possibles du cadre d'organisation des archives et le centre devra initier, en collaboration avec les différents partenaires les propositions spécifiques pour la gestion des archives⁹¹, afin de compléter la législation par des mesures d'exécution susceptibles de promouvoir le patrimoine audiovisuel du Rwanda. Dans cet « esprit des lois », il n'est pas exclu d'envisager une loi sur le dépôt légal pour les archives de l'ORINFOR, qui sont, rappelons-le, les archives de la Radio et de la Télévision publiques. Quant aux médias privés et autres détenteurs d'archives, un partenariat contractuel ou volontariste serait à initier.

Ainsi la création d'un centre des archives audiovisuelles du Rwanda constitue pour nous une réponse globale à la problématique de la gestion du patrimoine audiovisuel. Il s'agira d'un véritable lieu de conservation, de transmission et de création de la mémoire audiovisuelle grâce à des partenaires multiples et l'exploitation des outils techniques appropriés, telle la numérisation et une législation spécifique du patrimoine audiovisuel.

⁹¹ Dans le cadre de la loi sur le droit d'auteur au Rwanda trois mesures d'application, sous forme d'arrêté présidentiel ont été mis en place, il s'agit de

- AP n° 275/14 du 6/5/1985 portant tarif des droits d'auteur sur l'utilisation lucrative des oeuvres du folklore, in Journal Officiel de 1985, p. 613)

- AP n° 276/14 du 6/5/1985 portant tarif et conditions de l'exercice du droit de suite (JO, 1985, p. 614)

- AP n° 277/14 du 6/5/1985 portant création de la Commission de perception et de répartition des droits d'auteur (JO, 1985, p. 616).

CONCLUSION GENERALE

De plus en plus, les archives de la télévision et de la Radio sont reconnues par leur valeur patrimoniale. Elles constituent non seulement la matière première des médias électroniques, mais aussi un support de recherche pour les historiens et un outil pédagogique de plus en plus sollicité. Ainsi, les archives audiovisuelles, ont peu à peu, acquis une véritable légitimité dans le domaine du patrimoine culturel.

En même temps, ce patrimoine audiovisuel est menacé de disparition par la dégradation physico-chimique et l'obsolescence des supports de conservation. C'est donc la problématique de sa conservation et de sa transmission aux générations présentes et futures qui se trouve posée. Quand bien même les problèmes de conservation des archives audiovisuelles se trouvent posés de la même manière pour tous les pays, il est évident que les approches sont spécifiques aux pays, tant les moyens et les priorités sont différents, bien que la numérisation soit techniquement présentée comme un outil efficace pour assurer la migration des contenus.

Pour le cas du Rwanda, l'évolution du paysage médiatique fait ressortir la prédominance des archives publiques de l'Office Rwandais de l'information, de même qu'une production spécifique liée au génocide de 1994. Malgré une prise de conscience générale pour la sauvegarde de la mémoire, force est de constater que la question de l'archivage audiovisuel n'est pas une priorité pour les diffuseurs et autres détenteurs du patrimoine audiovisuel. En effet, autant l'Office Rwandais de l'Information accuse des limites liées à la nature de sa mission de diffuseur, autant il manque une structure et cadre institutionnel dédiés aux archives audiovisuelles. Pour apporter une réponse à ces deux problèmes, deux stratégies, l'une sectorielle et l'autre globale sont proposées.

En effet, au niveau de l'Office Rwandais de l'Information, il est urgent de restructurer les services de l'archivage audiovisuel à la Télévision Rwanda comme à la Radio Rwanda. Cela passe nécessairement par un inventaire, prélude à un plan de sauvegarde et de numérisation qui définira les priorités et les solutions appropriées.

Par ailleurs, Il faut penser à un centre national de gestion des archives audiovisuelles qui, par la collecte, la conservation, la numérisation, la formation et la création devra apporter des réponses techniques et juridiques à la problématique de sauvegarde et de valorisation des archives audiovisuelles.

Ces propositions sont soutenues par un contexte national favorable et un environnement international de plus en plus soucieux de préserver le patrimoine audiovisuel contemporain.

Au niveau national, la nouvelle politique culturelle, qui s'inspire des orientations du Gouvernement à l'horizon 2020 et de la Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté, place la culture au cœur du développement national, en tant que facteur essentiel et finalité de ce dernier. Il s'agit donc d'un outil important pour la sensibilisation à l'élaboration des projets culturels, notamment les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine audiovisuel.

Quant au contexte international, le partenariat public ou privé, multilatéral ou bilatéral doit être sollicité à tous les niveaux pour bénéficier autant que possible, de l'expertise, des connaissances, des moyens techniques et des échanges qui, grâce à la numérisation et à une prise de conscience de plus en plus importante au niveau des institutions internationales d'archivage audiovisuel, redonnent une seconde vie aux archives audiovisuelles. Ainsi la valorisation des archives audiovisuelles apparaît à la fois comme une possibilité et une recommandation dans le contexte actuel de la mondialisation, afin de mettre en exergue les enjeux socio-économiques de ce patrimoine audiovisuel pour la promotion de la diversité culturelle et du développement durable.

Le domaine de l'audiovisuel, avons-nous dit, est multidimensionnel et évolue au rythme rapide des innovations technologiques. Nous sommes conscient que certains aspects, même pour le cas du Rwanda, n'ont pas été suffisamment abordés. D'autres, par manque de données ou par des contraintes méthodologiques, n'ont pas été évoqués. Ainsi, les recherches ultérieures pourront compléter l'un ou l'autre point qui n'a pas été éclairci dans cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

I. LES OUVRAGES

- BRAECKMAN Colette. , Rwanda, Histoire d'un génocide, Paris, Fayard, 1994
- CHRETIEN Jean Pierre. , Rwanda : Les médias du génocide, Paris, Karthala, 1995
- CHRETIEN Jean Pierre. , Rwanda et Burundi 1990-1996, le défi de l'ethnisme, Paris, Karthala, 1997
- HATZFELD. J., Une saison de machettes, Paris, Seuil, 2003
- FRERE Marie Soleil. , Afrique Centrale. Médias et conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix. GRIP, Bruxelles, 2005
- KOFFLER B., Legal questions facing audiovisuals archives. Paris. Unesco.1991
- LINDEN I., Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990), Paris, Karthala, 1999
- RUMIYA J., Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931), Paris, l'Harmattan, 1992.

ARTICLES DE REVUES ET DE JOURNAUX

- HOOG Emmanuel. , « Une mémoire audiovisuelle qui s'estompe en silence » in Le monde diplomatique. Octobre 2004
- Dossiers de l'audiovisuel, no 100, novembre - décembre 2001
- Les nouveaux dossiers de l'INA, no 6 de sept- octobre 2005

III. MEMOIRES

- CHABI Macaire Godefroy. , Approches pour une valorisation culturelle du patrimoine audiovisuel au Bénin. Les archives nationales des chaînes publiques, Alexandrie, Université Senghor, 2005.
- GAKWENZIRE Philibert. , Contribution à la gestion de la mémoire du génocide des tutsi du Rwanda en 1994, Alexandrie, Université Senghor, 2005.
- RUNIGA Pierre Claver. , Pour une meilleure protection juridique du patrimoine culturel au Rwanda, Alexandrie, Université Senghor, 2005.
- MURENZI Janvier. , La thématique des émissions de Radio Rwanda sur le Sida et les jeunes, Butare, UNR, 2000.

IV. RAPPORTS, ACTES DE SEMINAIRES ET AUTRES SOURCES

- ABSIL Daniel. , La valorisation du patrimoine audiovisuel cinématographique et sonore, 22 février 2001

ATIASE Laurence. , Sauvegarde des archives audiovisuelles du monde pour le 21^{ème} siècle et au-delà. Sommet mondial de la société de l'information, Tunis, du 15 au 18 novembre 2005.

DEGELLER Kurt. , La conservation du patrimoine audiovisuel : stratégies et pratiques. Conférence internationale de la table ronde des archives xxxiv.Citra Budapest, 1999

Rapport des journées panafricaines de sauvegarde des archives audiovisuelles. Rabat, Du 19 au 21 juin 2006.

MINISTRE DE LA JEUNESSE, SPORT ET CULTURE. , La politique culturelle du Rwanda, Kigali, 2006.

MINISTRE DE LA JEUNESSE, SPORT ET CULTURE. , L'économie de la culture au Rwanda, Kigali, 2006.

NIYONSABA Pascal. , Rapport de stage effectué à la Télévision Rwandaise. Kigali, ULK, 2004

REDING Viviane., Le contenu culturel en Europe : Les défis conjoints de la numérisation, de l'accès et de la préservation. Luxembourg. Le 21 juin 2005

ECOLE INTERNATIONALE DE BORDEAUX .Rapport du séminaire, de perfectionnement sur la gestion et exploitation des archives audiovisuelles, du 12 février au 9 mars 1990

UNIVERSITÉ SENGHOR., Nouvelles stratégies pour la conservation des mémoires : limites et enjeux, Alexandrie, 20-24 novembre 2005

V. TEXTES JURIDIQUES

Constitution de la République du Rwanda, *Journal Officiel du 4 juin 2003*

Recueil des ordonnances décisions et arrêts 1995-1997, TPIR

Loi n° 27/1983 du 15/11/1983 sur le droit d'auteur (in *Journal Officiel de 1984, p. 8*).

VI. ENTRETIENS

NOM ET PRENOM	FONCTION	DATE ET LIEU DE L'ENTRETIEN
Anonyme	Chargé de la documentation au Centre de documentation du TPIR à Kigali	Le 10-08-2006 Kigali
COFFIE Paul Charlemagne	Chef de division Cinéma et médias OIF	Le 21-07-2006 Rabat
GACONDO Olivier	Chargé des projets au « Rwanda génocide testimony and research centre »	Le 16-08-2006 Le 21-08-2006 Kigali
GOOSSENS Alain	Responsable des archives, Bibliothèque royale de Belgique	Le 20-06-2006 Rabat
HANDTKE Fritz	Cadre à Sony	Le 21-06-2006 Rabat
KABOYI Benoît	Secrétaire Exécutif du collectif Ibuka	Le 10-08-2006 Kigali
KAMBANDA Védaste	Chargé des programmes à la TVR	Du 25-Aout- au 10 Septembre 2006 Kigali
KAMURONSI Yves	Chargé du Centre de documentation au Mémorial du Génocide de Kigali	Le 14-08-2006 Le 19-08-2006 Kigali
Kije Mugisha	Directrice de la TVR	Le 25-06-2006 Kigali
LOUYOT Anne	Cadre à la direction de l'audiovisuel extérieur au Ministère Français des affaires étrangères	Le 19-07-2006 Paris
MICHEL Dausalt	Chef du projet de sauvegarde des archives audiovisuelles en Afghanistan, INA	Le 22-07-2006 Paris
NSANZABAGANWA Straton	Directeur de l'unité « Culture » au Ministère de la jeunesse, des sports et culture	Le 15-08-2006 Le 23-06-2006 Kigali
RITHY Pahn	Responsable du Centre des ressources audiovisuelles au Cambodge	Le 18-07-2006 Paris
SAINTVILLE Dominique	Vice-présidente de la FIAT	Le 15-05-2006 Paris
THIAM Guilla	Secrétaire Général CIRTEF	Le 21-07-2006 Paris

VII SITES INTERNETS

www.fiatifta.org

www.hirondelle.org

www.ina.fr

www.inkiko-gacaca.gov.rw

www.un.org/ictt/

www.unesco.org

ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte rendu des journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles

Les Journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles qui se sont déroulées à Rabat en juin dernier au Centre d'accueil et de conférences du ministère de l'Équipement s'adressaient aux responsables d'archives audiovisuelles francophones du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne, avec pour objectifs :

- de les sensibiliser aux enjeux de la sauvegarde et de la numérisation d'un patrimoine audiovisuel
- de présenter les pratiques de sauvegarde, les technologies et les stratégies susceptibles d'être mises en oeuvre
- de donner les moyens de monter un projet de sauvegarde, via des exemples concrets et des méthodologies appropriées
- d'identifier les recours extérieurs susceptibles d'être mobilisés pour soutenir un projet de sauvegarde.

Ces journées étaient organisées par l'Institut national de l'audiovisuel et le ministère de la Communication du Maroc, avec le soutien du ministère français des Affaires étrangères, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Fédération Internationale des Archives de Télévision.

Une centaine de participants venus de 19 pays y ont pris part, le programme comportant des sessions didactiques, en particulier sur la conservation, la sauvegarde et la valorisation des archives, et des ateliers plus pratiques, tels que Monter un projet de sauvegarde ou Solliciter des concours externes.

Conclusions des journées

Les Conclusions ont été préparées par Hamet Ba (RTS Sénégal), Saïd Mutanguha (Télévision du Rwanda), et Constance Jamet (Ecole de Journalisme de Sciences Po, Paris), et rapportées par Hamet Ba, lors de la séance de clôture.

"A l'initiative de l'Institut national français de l'audiovisuel et du ministère de la Communication du Maroc, avec le concours du ministère français des Affaires étrangères, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Fédération internationale des archives de télévision, du 19 au 21 juin 2006, se sont tenue à Rabat les premières journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles.

Procédant à l'ouverture officielle de ces premières journées panafricaines, le ministre de la Communication du Maroc, Nabil Benabdallah, est revenu sur l'importance de la sensibilisation de l'opinion publique, sur l'importance de la préservation du patrimoine audiovisuel, tout en insistant sur les bénéfices de la convention de partenariat qui lie depuis le 27 septembre 2005, le ministère de la Communication du Maroc et l'Institut national de l'audiovisuel.

Quant à Emmanuel Hoog, Président directeur général de l'Ina et Président de la FIAT, il a expliqué les enjeux tant politiques, culturels, éducatifs que commerciaux des archives audiovisuelles à l'ère du numérique.

Ainsi a-t-il insisté sur le rôle des archives audiovisuelles dans la promotion de la diversité culturelle et sur la nécessité de leur numérisation afin " de ne pas rater le tournant de toute entreprise de communication de demain " et être présent au concert culturel des nations.

En plus de cet aspect patrimonial, la numérisation reste le moyen le plus fiable pour la multiplication des formats de distribution des contenus (DVD, Radio, Internet, TV)

Par ailleurs ces premières journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles ont été une occasion de diagnostiquer les dangers qui menacent les archives audiovisuelles : à savoir la fragilité des supports et l'obsolescence des matériels de relecture.

Ici il a été recommandé de considérer la numérisation non pas comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen. Ainsi, il est question de numériser avec comme objectif la constitution de fichiers éternels et non de supports pérennes.

Au de-là de ces aspects technologiques, les journées panafricaines ont été une opportunité d'échange d'expériences en rapport avec les projets de sauvegarde dans les pays du Sud.

A ce propos, il a été rappelé l'importance de la sensibilisation des décideurs et de la coopération bilatérale et multilatérale, avec comme illustration les projets de sauvegarde et de numérisation des archives audiovisuelles d'Afghanistan, du Mali et du Niger.

S'agissant de la problématique du soutien aux projets de sauvegarde et de numérisation des archives des pays du Sud, les représentants des différents partenaires, dont l'Ina, la FIAT, le ministère français des Affaires étrangères, l'UNESCO, l'OIF et le CIRTEF, ont réitéré leur engagement pour le soutien des initiatives de sauvegarde tout en rappelant les critères de sélection des projets à accompagner.

En plus de la coopération Nord-Sud, et à l'image des services offerts par le Centre cinématographique marocain, les journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles ont insisté sur l'avantage des initiatives régionales et de la coopération Sud Sud.

Dans le même ordre d'idées, l'intervention de Fayçal Laraïchi, Président de la SNRT, a confirmé l'importance d'une volonté politique dans ce combat pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel.

Il a souligné que "au delà des moyens techniques, les principaux capitaux ou richesses des institutions audiovisuelles sont avant tout, les ressources humaines et les archives. Malgré la diversité des traitements documentaires, les archivistes ont aujourd'hui à leur portée l'indexation automatisée mais ils gagneraient à fédérer des outils et des procédures, entre francophones par exemple.

Un modèle de la prise de conscience de l'état, de l'importance et des perspectives de valorisation des archives audiovisuelles a été largement illustré par l'exposé du président de la SNRT du Maroc.

Il se dégage nettement que la numérisation suppose la créativité.

Le plan de sauvegarde de l'INA, bien que bénéficiant de grands moyens, peut être rapporté à de petits volumes avec des budgets modestes, comme c'est le cas dans la plupart des pays du Sud.

Un plan de sauvegarde passe par une préparation en amont comme en aval, et avec des stratégies évolutives selon le progrès technologique.

Il est ici impératif de disposer d'un inventaire précis et le plus complet possible des fonds à numériser aussi bien en termes de volumes, que de supports et de contenus.

Les usages multiples de cette numérisation par le plus grand nombre doivent tenir compte des différents publics, comme cela a été démontré par l'INA qui a entrepris une politique de commercialisation de ses archives et multiplié les initiatives comme Ina media, ina.fr et Jalons, sites destinés respectivement à l'exploitation commerciale, au grand public et à l'éducation.

De la même façon, un retour sur l'expérience du logiciel AIME en Afrique a fait l'objet de plusieurs témoignages d'utilisateurs. Comme illustration des utilisations possibles des archives numérisées, des projections sur le président Moussa Traoré du Mali, sur Léopold Sedar Senghor, dont on célèbre actuellement l'année, sur le théâtre nigérien, sur Porto Novo (Bénin), et sur le Maroc ont été proposées.

Les premières journées panafricaines sur la sauvegarde des archives ont été sans conteste l'occasion de nouer des contacts, d'ouvrir de nouvelles perspectives de projets d'aide pour les archives du sud.

C'est, en effet, la première fois qu'autant de partenaires se réunissent en même temps pour discuter de la problématique de la sauvegarde des archives audiovisuelles en Afrique.

L'ensemble des participants et des organisateurs remercie chaleureusement le Royaume du Maroc pour son accueil et la grande réussite de l'organisation des premières journées panafricaines sur la sauvegarde des archives audiovisuelles à Rabat, du 19 au 21 juin 2006.

Tout en souhaitant vous retrouver tous le 27 octobre 2006 à Madrid, journée mondiale du patrimoine audiovisuel et date de démarrage de la prochaine conférence annuelle de la FIAT, nous gardons le ferme espoir que tout un chacun aura contribué en ce jour du 27 octobre à sensibiliser décideurs et utilisateurs sur la nécessité de pérenniser les archives audiovisuelles.

ANNEXE 2: L'INA en bref.

Statut	Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
Date de création	Né dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel menée en 1974, et mis en place le 6 janvier 1975
Missions	Trois principales: 1) la conservation du patrimoine audiovisuel national 2) l'exploitation et la mise à disposition de ce patrimoine 3) l'accompagnement des évolutions du secteur audiovisuel à travers ses activités de recherche, production et formation
Budget	Environ 115 millions d'euros annuels pour le fonctionnement, financés principalement par la redevance audiovisuelle
Organisation	P-DG Emmanuel Hoog ; environ 1.000 personnes employées
Localisation	5 implantations sur Paris et région parisienne, dont le siège installé à Bry-sur-Marne
Site web	www.ina.fr

ANNEXE 3 : Les services et les objectifs de la direction des archives à l'INA

Au sein du pôle patrimoine, la direction des archives assure deux missions principales :

la conservation des fonds d'archives nationaux et régionaux de radio et de télévision déposés depuis l'origine par les diffuseurs publics et les services de production de l'Ina ; la mise en valeur et l'exploitation de ces fonds pour les usages professionnels, culturels et éducatifs.

Elle assure en outre la conservation d'un certain nombre de dépôts volontaires confiés notamment par le ministère de la Justice, l'AFP et des partenaires régionaux.

Services

Thèques et délégations régionales

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la direction des archives est structurée en trois thèques nationales et six délégations régionales chargées de la collecte, la préservation, la mise en valeur et la communication des programmes d'archives :

les thèques nationales sont organisées par média : la vidéothèque, la phonothèque, la photothèque ;

les délégations régionales : Ina Méditerranée (Marseille), Ina Pyrénées (Toulouse), Ina Nord (Lille), Ina Centre Est (Lyon), Ina Grand Est (Strasbourg), Ina Atlantique (Rennes). Le fonds de la région Paris-Ile-de-France-Centre est géré par la vidéothèque avec les fonds nationaux.

Services transversaux

Le centre de conservation des Essarts gère l'essentiel des matériels de radio et de télévision issus des antennes nationales. Il comporte un secteur technique dédié à la préparation et au transfert des films pour la sauvegarde.

Le service de l'exploitation technique (SET) assure l'ensemble des prestations techniques nécessaires à l'élaboration de l'offre, à la communication et à la restauration des documents d'archives photos, films et vidéo.

SNC (Sauvegarde Numérisation Communication) gère les chaînes internes de sauvegarde et de numérisation, assure le stockage et la mise en ligne des documents numérisés.

Le service du développement éducatif et culturel (Sdec) met en œuvre la politique de valorisation des archives à des fins culturelles et éducatives.

Un échelon central

qui regroupe autour du Directeur :

la cellule RH & formation,

la mission Conservation qui oriente la politique de conservation de l'ensemble des fonds,

et trois chargés de mission chargés du PSN, des projets immobiliers, de l'évolution des outils de la direction, des relations internationales et notamment des relations avec la FIAT.

Objectifs généraux

Les principaux objectifs de la direction des archives sont :

En matière de conservation

La sauvegarde et la numérisation des fonds afin de garantir leur pérennité et d'accroître l'accessibilité aux contenus, grâce à la mise en oeuvre du PSN.

L'amélioration de la maîtrise des fonds grâce à un programme d'inventaires documentaires et physiques, et à la mise en oeuvre de procédures de contrôle de la qualité des données qui référencent les documents et les matériels d'archives.

L'amélioration des procédures de restauration.

L'optimisation du stockage via la mise aux normes de conservation des magasins, la construction de deux nouvelles unités de stockage aux Essarts (climatisées à 12°), une politique de tri et d'élimination, le développement du stockage numérique.

L'organisation concertée de la collecte et du traitement documentaire initial des programmes sonores et audiovisuels, en liaison avec l'Inathèque de France et les diffuseurs.

En ce qui concerne la valorisation des fonds et la communication

Le développement de corpus thématiques, destinés à donner une vue structurée par grands thèmes du fonds et à mieux valoriser ces fonds auprès des clients commerciaux, culturels et éducatifs.

Le développement de l'activité commerciale des fonds radio et des fonds régionaux de télévision

Le développement d'une offre adaptée aux usages éducatifs et institutionnels.

Source : www.ina.fr

La genèse du projet

C'est au début des années 90 que le cinéaste Rithy Panh, en réalisant ses premiers documentaires au Cambodge, prend conscience de l'état critique du patrimoine audiovisuel du pays : après des décennies de guerres, de coups d'état et de folie génocidaire, les quelques archives épargnées semblent attendre que le temps, la chaleur ou la poussière achèvent de les effacer. Encore une décennie ou deux, et la mémoire audiovisuelle du Cambodge se réduira à zéro, chiffre emblématique de la période khmère rouge que chacun s'emploie pourtant à dépasser.

Les préoccupations de Rithy Panh font écho à celles du cinéaste Ieu Pannakar, alors responsable de la Direction du Cinéma au sein du Ministère de la Culture et des Beaux Arts du Cambodge ; les deux hommes se prennent à rêver d'un lieu de mémoire et de création, où le patrimoine audiovisuel retrouverait un sens et une nouvelle dynamique. Le projet de Centre de ressources audiovisuelles voit le jour dans un contexte plus favorable aujourd'hui : l'on reconnaît aux archives historiques et à la culture un rôle clé dans l'expression de l'identité d'une nation et dans la constitution de son patrimoine.

Les autorités cambodgiennes ont rapidement adhéré au principe et facilité l'hébergement du Centre. Puis les collaborations engagées au niveau français (coopération bilatérale, appuis techniques et financiers, accès aux collections des grands centres d'archives) ont apporté un soutien décisif. En quelques mois, le projet a pris forme et promet au Cambodge de se doter enfin d'un espace qui recueille et donne la parole à ceux restés trop longtemps silencieux.

En évoquant le nom de Bophana, le Centre veut se faire le relais du message de résistance, de courage et de dignité que cette jeune prisonnière du centre de détention S21 a laissé. Le projet qu'il porte, celui de reconstituer le patrimoine audiovisuel cambodgien, vise à ouvrir un accès à la mémoire. Pour se souvenir, transmettre une histoire et une culture aux générations futures, et bâtir ensemble un avenir.

Les missions

Le Centre de ressources audiovisuelles s'est donné plusieurs missions : rassembler les images et les sons de la mémoire cambodgienne pour les rendre accessibles au grand public ; former aux métiers de l'audiovisuel ; soutenir la production audiovisuelle par l'accueil de tournages étrangers et par une production culturelle propre. Le volet de sauvegarde du patrimoine audiovisuel a démarré dès 2005, tandis que les deux autres volets sont en cours de montage (recherche de financements et de partenariats).

Sauver et faire vivre la mémoire d'hier et d'aujourd'hui

La mémoire cambodgienne d'avant les années de guerre ayant été majoritairement détruite, une grande collecte est organisée pour reconstituer peu à peu ce précieux patrimoine. Démarrée en France, elle a permis de récupérer des documents aussi hétéroclites que les films Lumière sur le Cambodge du tout début du cinéma, la fête des eaux sur le Mékong dans les années cinquante, des films et émissions radio de propagande khmère rouge... L'ambition est de poursuivre cette collecte à l'international. Le Centre Bophana participe également à la sauvegarde du patrimoine cambodgien survivant.

Tous ces documents sont mis à disposition du public par l'intermédiaire d'une base de données trilingue (français, anglais, khmer). Des animations (conférences, débats, expositions, ateliers) font vivre ces archives pour qu'elles aillent à la rencontre de différents publics et qu'elles suscitent l'échange et la réflexion.

Dynamiser et renforcer le secteur audiovisuel par la formation

Le Cambodge est un pays émergent où près de 40% de la population est âgée de 15 à 25 ans, les yeux grands ouverts, la curiosité en éveil. La consommation d'images et le besoin d'expression de cette population sont immenses. Malheureusement, les productions télévisées sont limitées et il n'existe pas de cursus complet pour former aux métiers de l'audiovisuel. Pour favoriser l'émergence d'un regard critique et promouvoir une production cambodgienne de qualité, le Centre de ressources audiovisuelles projette d'ouvrir une formation aux métiers de l'audiovisuel. Celle-ci sera assurée par une équipe d'intervenants professionnels cambodgiens et étrangers. Son contenu reposera en grande partie sur des ateliers pratiques. Les travaux réalisés dans ce cadre pourront alimenter au fil du temps la base de données de la médiathèque.

Produire et accueillir des tournages étrangers

Le Centre de ressources audiovisuelles projette de monter une régie de production pour réaliser ses propres productions et accueillir les tournages étrangers. Le Cambodge dispose de bons atouts pour inciter les cinéastes du monde à venir y tourner films et publicités. En offrant une palette de services de qualité (de la régie à la location de matériel de tournage, du repérage à certaines prestations de post production) et un vivier de compétences, la régie répondra à un besoin identifié par les professionnels du secteur.

Etroitement liés au volet formation, la production et l'accueil de tournages sont envisagés comme un champ d'application pour les jeunes diplômés issus des formations proposées. L'objectif est également de générer des revenus pour garantir la pérennité des activités du Centre.

Les partenaires

- **Le Ministère français des Affaires étrangères (MAE)**

Le Ministère des Affaires étrangères est le principal bailleur du Centre de ressources audiovisuelles. Sensible à la préservation des patrimoines et à la diversité des expressions culturelles, il a fortement contribué au démarrage du centre. Des budgets importants (une tranche d'un Fonds de Solidarité Prioritaire et le Plan Image Archives) ainsi que la mise à disposition de personnel qualifié (volontaires internationaux, programme Tandem) ont constitué des apports essentiels.

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

- **Le Ministère cambodgien de la Culture et des Beaux Arts**

En mettant à la disposition du Centre de ressources audiovisuelles, un bâtiment pour une période de 8 ans renouvelable, le ministère cambodgien de la Culture et des Beaux Arts a grandement contribué à la concrétisation physique du projet. Par le biais de sa Direction du Cinéma et de la Diffusion Culturelle, il a par ailleurs confié au centre un fonds documentaire important pour restauration et numérisation.

- **L'Institut national de l'audiovisuel (Ina)**

La contribution de l'Ina est forte et inestimable depuis les premiers pas du projet. Plus de 500 copies numérisées d'archives TV, radios et cinéma, ont ainsi été généreusement remises au Centre. Des soutiens sont apportés régulièrement en matière de ressources humaines (formation des documentalistes), d'archives (mise à disposition de chercheurs et de documentalistes) ou sur le plan technique (processus de numérisation et d'archivage). Enfin, l'Ina a pris en charge la mise au point de la base de données, outil incontournable pour archiver les données et les rendre accessibles au public.

<http://www.ina.fr/>

- **La Fondation d'entreprise Thomson pour le patrimoine du cinéma et de la télévision**

Un premier accord a été conclu en mai 2006 pour appuyer le centre sur l'inventaire et l'évaluation d'une partie des archives cambodgiennes, le financement de la formation initiale des documentalistes, l'achat de matériel de numérisation, ainsi que la restauration et la numérisation d'une soixantaine de films. Une seconde phase de collaboration va se mettre en place pour l'année 2007.

<http://www.thomson.net/FR/Home/Group/fondation-thomson>

- **L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a accordé une subvention en octobre 2005 destinée aux volets « archivage » et « formation ».

www.francophonie.org

- **Le Ministère français de la Culture et de la Communication**

Le Ministère français de la Culture et de la Communication a accordé en mars 2005 une première subvention destinée à appuyer l'ouverture du Centre de ressources audiovisuelles ; elle a été renouvelée en juin 2006.

www.culture.gouv.fr

- **Le Centre national de la cinématographie (CNC)**

Le Centre national de la cinématographie (CNC) a accordé, en février 2005, une subvention pour soutenir la création du Centre. Le CNC contribue par ailleurs au processus de formation interne des documentalistes et au traitement des fonds cambodgiens.

www.cnc.fr

- **L'Unesco**

L'Unesco a accordé en septembre 2005 une subvention pour l'achat d'équipements audiovisuels destinés à la formation professionnelle.

www.unesco.org

- **La Mairie de Paris**

La Mairie de Paris a subventionné en juillet 2005 les équipements et l'aménagement de la salle de projection collective. Cette salle a été baptisée pour l'occasion « Paris – Eden Cinéma ».

www.paris.fr

Autres soutiens

Sandra Alvarez de Toledo, historienne de l'art et éditrice, a consenti une généreuse donation pour traiter et diffuser les fonds photos collectés par le Centre de ressources audiovisuelles,

Microsoft a remis gratuitement une trentaine de licences Windows et Package office au projet,

Bien d'autres partenaires ont apporté leur appui : la Fémis, le Groupe d'amitiés France-Cambodge-Laos du Sénat, etc

Source : <http://www.bophana.org>

